

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
DOTATIONS
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2019

POUVOIRS PUBLICS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation pour l'année en cours (LFI 2018) et l'année considérée (PLF 2019).

La loi organique ne prévoit pas de projet annuel de performances à l'appui de la présentation des dotations.

Le présent document regroupe les éléments relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

TABLE DES MATIÈRES

Mission	
POUVOIRS PUBLICS	7
Récapitulation des crédits	8
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	11
ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES	19
Assemblée nationale	22
Sénat	29
La Chaîne parlementaire	41
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	45
COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE	47

MISSION

POUVOIRS PUBLICS

Récapitulation des crédits

8

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET ACTION

Numéro et intitulé de la dotation et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
501 – Présidence de la République	103 000 000	103 000 000		103 000 000	103 000 000	
01 – Présidence de la République	103 000 000	103 000 000		103 000 000	103 000 000	
511 – Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
01 – Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
521 – Sénat	323 584 600	323 584 600		323 584 600	323 584 600	
01 – Sénat	311 627 700	312 227 700		311 627 700	312 227 700	
02 – Jardin du Luxembourg	11 956 900	11 356 900		11 956 900	11 356 900	
03 – Musée du Luxembourg						
541 – La Chaîne parlementaire	34 687 162	34 289 162		34 687 162	34 289 162	
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162	16 641 162		16 641 162	16 641 162	
02 – Public Sénat	18 046 000	17 648 000		18 046 000	17 648 000	
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
01 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
531 – Conseil constitutionnel	11 719 229	11 719 229		11 719 229	11 719 229	
01 – Conseil constitutionnel	11 719 229	11 719 229		11 719 229	11 719 229	
532 – Haute Cour	0	0		0	0	
01 – Haute Cour	0	0		0	0	
533 – Cour de justice de la République	861 500	861 500		861 500	861 500	
01 – Cour de justice de la République	861 500	861 500		861 500	861 500	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET TITRE

Numéro et intitulé de la dotation et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
501 / Présidence de la République	103 000 000	103 000 000		103 000 000	103 000 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	103 000 000	103 000 000		103 000 000	103 000 000	
511 / Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	
521 / Sénat	323 584 600	323 584 600		323 584 600	323 584 600	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	323 584 600	323 584 600		323 584 600	323 584 600	
541 / La Chaîne parlementaire	34 687 162	34 289 162		34 687 162	34 289 162	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	34 687 162	34 289 162		34 687 162	34 289 162	
542 / Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0			0		
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		0			0	
531 / Conseil constitutionnel	11 719 229	11 719 229		11 719 229	11 719 229	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	11 719 229	11 719 229		11 719 229	11 719 229	
532 / Haute Cour	0	0		0	0	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0			0		
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		0			0	
533 / Cour de justice de la République	861 500	861 500		861 500	861 500	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	861 500	861 500		861 500	861 500	
Total pour la mission	991 742 491	991 344 491		991 742 491	991 344 491	
dont :						
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	991 742 491	991 344 491		991 742 491	991 344 491	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		0			0	

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Les dispositions de l'article 115 de la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002 prévoient que la présidence de la République produit un document budgétaire destiné à l'information du Parlement.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

La Présidence de la République a connu des évolutions notables depuis une dizaine d'années sous l'impulsion des Présidents successifs et en adéquation avec les réformes entreprises dans l'administration publique : consolidation du budget, contrôle de la Cour des comptes, renforcement du cadre de gestion et maîtrise des dépenses.

La Cour des comptes, dans son dernier rapport sur le contrôle des comptes et de la gestion de la présidence de la République, relève notamment que « l'adoption et la mise en place d'un règlement budgétaire et comptable depuis le 1^{er} janvier 2017 ont constitué une avancée indéniable ».

Pour mémoire, ce document fixe désormais un cadre budgétaire et comptable formalisé, inspiré du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), tout en préservant le principe général d'autonomie financière des pouvoirs publics constitutionnels rappelé par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 25 juillet 2001.

Au-delà de ces changements dont les résultats sont reconnus, la présidence de la République a décidé d'engager un plan de transformation destiné à reconfigurer les services de la Présidence et en améliorer la performance. 2019 sera la première année de mise en œuvre du plan de transformation qui comporte plusieurs volets dont la réorganisation des services, le démarrage du nouveau schéma immobilier et la prise en compte des enjeux numériques.

Les prévisions budgétaires 2019 s'appuient par ailleurs sur des hypothèses conjuguant un niveau soutenu d'activité avec notamment la présidence française du G7.

Les crédits nécessaires ont été évalués à 106,78 M€ en CP dont 3,78 M€ pourraient être financés par les recettes propres de l'Élysée. En conséquence, le montant de la dotation nécessaire s'élève à 103 M€.

Comme l'an dernier, le budget dont le détail vous est présenté ci-après est décliné sous la forme d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, autour de deux axes définis par la destination de la dépense :

- l'action présidentielle, tout d'abord, qui regroupe les crédits permettant d'assurer les fonctions de représentation ainsi que les missions militaires et diplomatiques attachées au Chef de l'État : déplacements internationaux et nationaux, organisation des réceptions au Palais de l'Élysée. Y figurent également, les secours accordés par le Chef de l'État ;
- l'administration de la présidence ensuite : ressources humaines et administration générale, gestion immobilière, moyens généraux, télécommunications et informatique, sécurité, action sociale ...

Présentation du budget 2019

DEPENSES	BUDGET 2018		BUDGET 2019		Part dans le budget	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1-Personnels	69 100 000	69 100 000	71 500 000	71 500 000	67,19 %	66,96 %
<i>mis à disposition</i>	<i>56 700 000</i>	<i>56 700 000</i>	<i>58 205 621</i>	<i>58 205 621</i>		
<i>contractuels</i>	<i>12 400 000</i>	<i>12 400 000</i>	<i>13 294 379</i>	<i>13 294 379</i>		
2- Fonctionnement	15 000 000	15 000 000	14 853 500	15 534 500	13,96 %	14,55 %
Action présidentielle	3 055 000	3 055 000	2 620 000	2 620 000		
<i>Activité diplomatique</i>	<i>1 305 000</i>	<i>1 305 000</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>		
<i>Action hors diplomatie en métropole et outre-mer</i>	<i>1 750 000</i>	<i>1 750 000</i>	<i>1 920 000</i>	<i>1 920 000</i>		
Administration de la présidence	11 945 000	11 945 000	12 233 500	12 914 500		
<i>Ressources humaines et administration générale</i>	<i>1 550 000</i>	<i>1 550 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>2 400 000</i>		
<i>Moyens généraux</i>	<i>2 660 000</i>	<i>2 660 000</i>	<i>3 133 500</i>	<i>3 200 000</i>		
<i>Gestion immobilière</i>	<i>3 383 000</i>	<i>3 383 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>		
<i>Télécommunications, informatique et numérique</i>	<i>3 320 000</i>	<i>3 320 000</i>	<i>3 300 000</i>	<i>3 300 000</i>		
<i>Sécurité</i>	<i>230 000</i>	<i>230 000</i>	<i>600 000</i>	<i>714 500</i>		
<i>Action sociale</i>	<i>802 000</i>	<i>802 000</i>	<i>800 000</i>	<i>800 000</i>		
3- Déplacements présidentiels	14 300 000	14 300 000	15 000 000	15 050 000	14,10 %	14,09 %
<i>déplacements diplomatiques</i>	<i>5 436 000</i>	<i>5 436 000</i>	<i>5 900 000</i>	<i>5 900 000</i>		
<i>déplacements hors action diplomatique</i>	<i>2 935 000</i>	<i>2 935 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>1 950 000</i>		
<i>avions ETEC</i>	<i>5 929 000</i>	<i>5 929 000</i>	<i>7 200 000</i>	<i>7 200 000</i>		
4- Investissement	5 800 000	5 910 000	5 065 500	4 695 500	4,76 %	4,40 %
TOTAL	104 200 000	104 310 000	106 419 000	106 780 000	100,00 %	100,00 %

(1) hors dépenses calculées

RECETTES	BUDGET 2018	BUDGET 2019
Dotation loi de finances	103 000 000	103 000 000
Produits propres	1 200 000	1 280 000
<i>recettes du restaurant</i>	<i>610 000</i>	<i>610 000</i>
<i>produits locatifs</i>	<i>170 000</i>	<i>170 000</i>
<i>participations des parents aux frais de la crèche</i>	<i>70 000</i>	<i>70 000</i>
<i>vente de produits</i>	<i>70 000</i>	<i>0</i>
<i>redevances, concessions</i>	<i>0</i>	<i>150 000</i>
<i>remboursement de plateaux repas</i>	<i>30 000</i>	<i>50 000</i>
<i>ventes de véhicules</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>
<i>autres produits</i>	<i>220 000</i>	<i>200 000</i>
Prélèvement sur les disponibilités		2 500 000
TOTAL	104 200 000	106 780 000

(2) hors recettes calculées

DÉPENSES

Les dépenses sont ventilées en quatre grandes catégories :

	AE	CP
1- Personnels	67,19 %	66,96 %
2- Fonctionnement	13,96 %	14,55 %
3- Déplacements présidentiels	14,10 %	14,09 %
4- Investissement	4,76 %	4,40 %

DÉPENSES DE PERSONNEL (71 500 000 € EN AE=CP)

Les dépenses de personnels représentent 67,19 % du budget (66,31 % en LFI 2018).

Les agents de la présidence de la République exercent leurs missions dans les domaines de la sécurité, principalement assurée par des personnels militaires et de police, l'intendance (notamment la restauration et les réceptions), la réponse aux courriers adressés au Président par les citoyens, l'entretien des bâtiments, la gestion administrative et l'ensemble des fonctions support (40,6 % des effectifs sont des personnels militaires et 59,4 % sont des personnels civils).

Ces personnels sont pour leur grande majorité (82 %) mis à disposition par les ministères, des collectivités locales et des organismes publics contre remboursement. 18 % sont des agents contractuels recrutés et rémunérés directement par la présidence de la République. Ces emplois correspondent essentiellement aux conseillers et collaborateurs du Président de la République et à des fonctions spécifiques liées à la restauration et au service du Chef de l'État.

Les prévisions d'exécution 2018 (70,5 M€) sont supérieures de 1,4 M€ par rapport à la LFI 2018 (69,1 M€).

Cette évolution s'explique par un rebasage nécessaire des prévisions initiales pour tenir compte de la réalité de la dépense constatée et notamment :

- l'actualisation du coût prévisionnel des créations d'emploi 2017 et de la prise en charge de la nouvelle équipe avec l'impact en année pleine ;
- l'augmentation significative du recours aux allocations d'aide au retour à l'emploi +0,4 M€ ;
- la création de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG avec date d'effet au 1er janvier 2018 dont le coût est estimé à plus de 0,4 M€ ;
- le maintien à un niveau élevé en 2018 du recrutement des emplois saisonniers ;
- la progression du GVT positif dans les ministères, difficilement maîtrisable par la présidence qui ne gère pas les rémunérations des agents mis à disposition (la masse salariale est composée à environ 73 % du remboursement sur facture des personnels mis à disposition).

L'actualisation des prévisions 2018 conduit à estimer la masse salariale 2019 à 71,5 M€, compte tenu à la fois de l'incidence de la réorganisation des services et de l'extension en année pleine du comblement des vacances d'emploi réalisées au cours du 2^e semestre 2018 et de l'évolution mécanique de la masse salariale.

FONCTIONNEMENT (14 853 500 € EN AE ET 15 534 500 € EN CP)

Les dépenses de fonctionnement courant représentent près de 14 % du budget en AE, et 14,55 % en CP (14,40 % en LFI 2018).

Les dépenses de fonctionnement présentées par destination regroupent essentiellement deux catégories de dépenses :

1- Les dépenses rattachées à l'action présidentielle, soit principalement les réceptions organisées au palais de l'Élysée dans le cadre de l'activité diplomatique et nationale du Président de la République ainsi que les secours des services sociaux.

2- Les dépenses rattachées à l'administration de la présidence :

- les frais inhérents au fonctionnement de chaque service : fournitures, ameublement, frais postaux, abonnements, documentation, heures supplémentaires ;
- la gestion immobilière : les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul) et l'entretien des bâtiments, les impôts et taxes ;
- les frais de télécommunications, les installations informatiques ;
- la sécurité des personnes et des biens ;
- l'action sociale : le restaurant, la crèche, le spectacle de fin d'année.

Depuis 2012, les dépenses de fonctionnement (hors amortissements) ont sensiblement décru (-3 M€) en raison des multiples actions conduites pour réduire la dépense : réduction du « train de vie », contrôle de gestion, mises en concurrence, optimisation des achats et de la logistique des services. Ces mesures sont pérennes et la Cour des comptes a relevé dans son dernier rapport que « l'élargissement de la couverture des achats par la conclusion de nouveaux marchés et l'amélioration des procédures se sont poursuivis au cours de l'année 2017. »

En 2019, les dépenses rattachées à l'administration de la Présidence connaîtront des évolutions majeures en raison du plan de transformation des services et de l'évolution des moyens informatiques et de communication mis à disposition des personnels.

La mise en place d'un plan de transformation devrait, d'une part, faciliter l'exercice des missions en décloisonnant les services et en optimisant la communication interne et, d'autre part, créer des économies de gestion en mutualisant les effectifs et les équipements.

Ainsi la direction de la sécurité sera-t-elle chargée de l'intégralité des missions de sûreté, de sécurité et de protection des personnes et des emprises de la Présidence de la République. Cette nouvelle structure sera composée d'une direction, d'un état-major opérationnel et de trois groupes définis par leur mission : groupe sûreté et sécurité, groupe sécurité rapprochée et groupe des moyens logistiques et de la mobilité.

Enfin, s'agissant des dépenses de télécommunications, d'informatique et numérique, il convient de relever l'augmentation des coûts de fonctionnement (notamment télécommunications mobiles, achats de terminaux mobiles, etc.). Toutefois, les économies de gestion réalisées lors du renouvellement de la solution d'impression et du marché Helpdesk ainsi que les mesures réalisées ces dernières années pour rationaliser les différents vecteurs d'achat et les moyens mis à disposition des utilisateurs (nombreuses résiliations de lignes fixes et mobiles) permettent de contenir ces dépenses.

DÉPLACEMENTS PRÉSIDENTIELS (15 000 000 € EN AE ET 15 050 000 € EN CP)

La part des déplacements dans le budget global représente 14,1 % en PLF 2019 avec une prévision actualisée à 15 M€.

L'année 2019 connaîtra deux facteurs d'évolution de la dépense :

1. le premier facteur à prendre en considération est la présidence française du G7 : certains déplacements présidentiels effectués dans le cadre de cette présidence seront financés sur le budget spécifique du secrétariat général de la présidence du G7 ;
2. le second facteur réside dans l'actualisation du barème des tarifs des avions à usage gouvernemental (AUG) qui devrait entraîner une majoration de 300 k€ des frais de transport aérien militaire.

Une meilleure anticipation des déplacements ainsi que la création d'un pôle « opérationnel » dans le cadre du plan de transformation devraient permettre un pilotage plus précis du budget consacré aux déplacements.

Bien entendu, les crédits affectés aux déplacements présidentiels pourraient évoluer en cours d'exercice en fonction de l'agenda politique et diplomatique du Chef de l'État.

INVESTISSEMENT (5 065 500 € EN AE ET 4 695 500 € EN CP)

La dotation consacrée aux investissements s'établit à 5 065 500 € en AE et 4 695 500 € en CP (5,8 M€ en 2018 en AE), afin d'accompagner le plan de transformation. Ces crédits représentent en 2019 4,76 % du budget total en AE.

Outre les besoins récurrents des services, cette dotation sera ainsi répartie :

Les télécommunications, l'informatique, le numérique et les moyens audiovisuels de communication (2,680 M€)

Afin de maintenir les capacités opérationnelles des systèmes informatiques et d'achever d'appliquer les recommandations des audits ANSSI de 2016 et 2017, un certain nombre d'investissements conséquents seront indispensables en 2019 sur les infrastructures techniques, parmi lesquels :

- le projet de second Datacentre qui permet la mise en place d'un PRA¹ et s'accompagne d'investissements à hauteur d'un million d'euros. Cette opération intègre la modernisation indispensable des systèmes de stockage de données des deux Datacentre ;
- la modernisation de l'infrastructure de gestion des clés électroniques de la présidence (PKI) : les composants logiciels et matériels permettant le chiffrement des communications de la Présidence (téléphones portables, ordinateurs portables et postes fixes) doivent être renouvelés en 2019. Le coût de ce projet est estimé à 100 K€ ;
- la mise à jour de l'infrastructure de téléphonie fixe ToIP Satori, initiée par l'intégrateur Orange début 2018, se poursuivra en 2019 avec un renouvellement des matériels et des logiciels estimé à 500 K€ (coût total 700 k€) ;
- le projet de parapheur électronique, demandé par le président de la République en début d'année, et qui figurera dans le plan de transformation, peut être réalisé pour un montant total estimé à 400 K€, avec une première phase de 200 k€ en 2019 ;
- le projet de mise en place d'un nouveau système d'information pour la gestion des ressources humaines en 2019 fait actuellement l'objet d'une étude préliminaire visant à préciser le périmètre et les outils adaptés au contexte particulier de la présidence (coût estimé 280 k€) ;
- le déploiement d'une infrastructure Wifi modernisée et sécurisée, nécessaire pour couvrir les besoins des pôles communication, photographes, etc., ainsi que les besoins événementiels (journalistes, invités), et améliorer le fonctionnement des terminaux mobiles sécurisés. Ce projet multi sites, estimé à 570 K€, sera réalisé par étapes dont la première en 2019 pour un montant de 100 k€ ;
- la mise en place de moyens de visioconférence en clair : les moyens actuels à disposition de l'Antenne spéciale des transmissions de l'Élysée (ASTE) sont en voie d'obsolescence ; leur modernisation est estimée à 200 K€. Une première tranche de 100 K€ est réalisée en 2018, une seconde en 2019 pour un montant équivalent ;
- la salle de visioconférence (moyens chiffrés) de la présidence, installée en 2012 par le STI, nécessite une refonte complète pour un coût estimé à 400 K€.

¹Plan de reprise d'activité

La communication numérique (400 k€)

Le Pôle Communication Numérique s'emploie à développer les outils numériques afin d'améliorer la communication au sein de l'Élysée et vers les citoyens. L'enjeu prioritaire est de rénover l'écosystème numérique de la Présidence avec un site web sécurisé, stable et bien référencé, vitrine des actions de la Présidence et de ses services.

Les investissements consentis se traduiront en gain de productivité, mais également sur une augmentation conséquente des indicateurs suivants :

- Visiteurs du site elysee.fr ;
- Élargissement des cibles touchées par l'écosystème numérique (réseaux sociaux et autres applicatifs) ;
- Augmentation du nombre de « conversations » entre la présidence et ses usagers ;
- Appréciation de la modernisation et transformation numérique de la Présidence de la République.

La gestion immobilière

Dans le domaine de la gestion immobilière, 1 M€ seront consacrés à la rénovation de l'aérialique de la cuisine du mess (410 k€), à la remise en état de la fontaine du parc de l'Hôtel d'Evreux (300 k€) ainsi qu'aux travaux récurrents de remise en état des bureaux et des locaux techniques et au remplacement des matériels.

RECETTES

Les crédits nécessaires à l'exécution du budget 2019 s'élèvent à 106,78 M€ en CP. Le financement est ainsi réparti :

- Dotation inscrite au budget général de l'État : **103 M€** ;
- Recettes propres : **3,78 M€** dans les conditions suivantes :
 1. **Produits divers évalués à 1 280 000 €** pour 2019, conformément aux exercices précédents. Il s'agit :
 - des recettes du restaurant de l'Élysée et du remboursement des plateaux repas pour 0,66 M€ ;
 - du produit des redevances locatives, notamment pour les logements occupés par les personnels de la présidence de la République, pour un montant de 0,17 M€ ;
 - des autres recettes essentiellement liées aux remboursements des participants aux voyages officiels et des frais avancés pour le compte du Coordonnateur National du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme, aux contributions parentales à la crèche et aux ventes de véhicules par le service des domaines pour 0,45 M€.

2. Prélèvement sur les disponibilités pour un montant de 2,5 M€.

Compte tenu du maintien de la dotation de l'État au niveau de 2018 (103 M€) et du montant estimé des produits divers (1,28 M€), le prélèvement sur les disponibilités - nécessaire pour assurer l'équilibre avec un montant de charges estimé à 106,78 M€ - s'élève à 2,5 M€.

* * *

En conclusion, la dotation de l'État pour 2019 est stable par rapport à 2018 à 103 M€.

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Les Questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, réunis le 18 juillet 2018 en Commission commune, sous la présidence de M. Christian Babusiaux, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, ont arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires et des chaînes parlementaires à inscrire dans le projet de loi de finances pour 2019, respectivement à :

- 517 890 000 € pour l'Assemblée nationale et 16 641 162 € pour la société de programme « La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale » (LCP-AN) ;
- 323 584 600 € pour les trois actions de la mission Sénat (Sénat, Jardin et Musée du Luxembourg) et 17 648 000 € pour la société de programme « Public Sénat ».

MÉTHODES BUDGÉTAIRES

Les crédits des Assemblées parlementaires sont répartis au sein de la mission « Pouvoirs publics » en trois dotations, au sens de l'article 7 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances :

- dotation « Assemblée nationale » ;
- dotation « Sénat », comportant elle-même trois actions (Sénat, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg) ;
- dotation « La Chaîne parlementaire », comportant elle-même deux actions (LCP-AN et Public Sénat).

La Commission a disposé des comptes des deux Assemblées parlementaires portant sur l'exercice 2017, qui ont fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes en vue de leur certification, conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale, d'une part, et par le Premier président de la Cour, d'autre part. Ces audits ont conduit à une certification sans réserves des comptes 2017 des deux Assemblées.

Le budget de l'Assemblée nationale comprend l'ensemble des ressources et des charges résultant de son activité. Il intègre notamment les contributions (part patronale des cotisations) et subventions versées à la caisse de pensions des anciens députés, à la caisse de retraite du personnel, au fonds de sécurité sociale des députés et au fonds de sécurité sociale du personnel, qui font l'objet de comptabilités annexes.

Le budget du Sénat comprend également l'ensemble des ressources et des charges résultant de son activité. Ses relations avec ses régimes de protection sociale n'y sont individualisées qu'au titre des contributions (la part patronale des cotisations) qu'il leur verse. La gestion de ces régimes - la Caisse de retraite des anciens sénateurs (CRAS), la Caisse de retraite des personnels du Sénat (CRPS), la caisse de sécurité sociale des sénateurs (CSSS) et la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat (CSSPS) fait l'objet de comptabilités annexes.

Le budget du Sénat s'inscrit dans un cadre pluriannuel triennal.

Les budgets des Assemblées ne comprennent pas, en ressources, les prévisions de produits financiers résultant du placement de la trésorerie et des disponibilités. Le montant de ces produits figure dans leurs comptes de résultat, soumis à certification et publiés.

Les nomenclatures budgétaires (contenu des différentes lignes de compte) peuvent différer de celles utilisées dans la comptabilité budgétaire de l'État et ne pas être identiques entre les deux Assemblées. Les dépenses sont présentées principalement par nature (achats, personnel...) et non par destination (les actions qu'elles permettent de mettre en œuvre).

S'agissant des dotations destinées aux deux chaînes télévisuelles La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) et Public Sénat, en application de l'article 45-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, « chaque société de programme conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette assemblée ».

Dans les faits, les crédits destinés aux deux chaînes font aujourd'hui l'objet, en loi de finances, d'une dotation distincte des dotations affectées à chaque assemblée. Les dotations au titre des chaînes sont cependant bien versées par l'État à chacune des assemblées. Leur reversement aux chaînes est ensuite inscrit en charges dans les comptes des assemblées.

Les deux assemblées ont connu en 2017 un renouvellement de leurs membres, complet pour l'Assemblée nationale, et de moitié pour le Sénat. Ce renouvellement a engendré des charges supplémentaires. 2018 est une année de retour à une activité courante. Il convient de tenir compte de ces particularités pour apprécier l'évolution des dépenses de 2017 à 2019.

Pour l'année 2019, les deux Assemblées ont décidé, pour la huitième année consécutive, de reconduire leurs demandes de crédits aux mêmes montants en euros courants que ceux affectés pour l'année précédente. Cette stabilisation correspond à une réduction en euros constants (le maintien en valeur nominale correspond à une diminution en termes réels de 7 % entre 2012 et 2019²).

Elles ont également choisi, comme lors des exercices antérieurs, d'effectuer des prélèvements sur leurs disponibilités pour financer une partie de leurs dépenses.

² Sur la base de l'inflation constatée par l'INSEE pour les années 2012 à 2017 et des prévisions du gouvernement figurant dans le programme de stabilité pour 2018 (+1,1 %) et 2019 (+1,2 %).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le budget de l'Assemblée nationale pour 2019 prévoit globalement un total de dépenses de 568 015 079 €, soit un montant très légèrement inférieur à celui du budget rectifié pour 2018 (-0,07 %).

Après une année 2018 qui devrait connaître une baisse sensible des dépenses par rapport à 2017, compte tenu de la fin des dépenses exceptionnelles liées au renouvellement de l'Assemblée, le budget 2019 s'inscrit dans la continuité du budget rectificatif pour 2018 et ne comporte aucune mesure nouvelle d'impact budgétaire significatif. Si elle était décidée, la réduction du nombre des députés, qui pourrait être à terme un levier d'économies, ne devrait avoir d'impact qu'à partir de 2022.

Le tableau ci-après donne les principaux postes du budget et leur évolution depuis 2017.

Budget 2019 de l'Assemblée nationale (synthèse)

	Budget 2017	Réalisé 2017	Taux d'exécution	Budget 2018 (au 13 mars)	Budget 2019	Variations 2019/2018	
						en valeur absolue	en %
CHARGES							
I – Section de fonctionnement	549 648 098	544 116 038	98,99 %	539 476 079	540 761 079	1 285 000	0,24 %
60 Achats de biens et fournitures	7 738 300	7 485 004	96,73 %	7 571 500	7 492 500	-79 000	-1,04 %
61-62 Services extérieurs	32 009 500	30 189 937	94,32 %	29 697 000	31 923 300	2 226 300	7,50 %
63 Impôts et taxes	4 380 000	4 351 537	99,35 %	4 411 000	4 187 000	-224 000	-5,08 %
64 Charges de personnel :	178 936 650	175 604 890	98,14 %	176 146 000	171 080 800	-5 065 200	-2,88 %
<i>Charges de rémunération</i>	127 335 250	123 978 193	97,36 %	123 862 600	115 192 000	-8 670 600	-7,00 %
<i>Charges sociales et diverses</i>	51 601 400	51 626 697	100,05 %	52 283 400	55 888 800	3 605 400	6,90 %
65 Charges parlementaires :	324 553 648	326 451 784	100,58 %	319 625 579	325 647 479	6 021 900	1,88 %
<i>Indemnités parlementaires</i>	50 734 672	50 447 108	99,43 %	51 233 921	51 139 921	-94 000	-0,18 %
<i>Charges sociales</i>	61 609 410	64 523 529	104,73 %	70 192 056	74 299 006	4 106 950	5,85 %
<i>Secrétariat parlementaire</i>	192 238 366	194 145 523	100,99 %	169 134 830	170 485 142	1 350 312	0,80 %
<i>Voyages et déplacements</i>	7 668 000	7 097 942	92,57 %	6 168 000	6 458 000	290 000	4,70 %
<i>Charges de représentation</i>	4 680 200	3 480 385	74,36 %	6 230 972	6 677 410	446 438	7,16 %
<i>Autres charges</i>	7 623 000	6 757 297	88,64 %	16 665 800	16 588 000	-77 800	-0,47 %
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	2 030 000	32 885	1,62 %	2 025 000	430 000	-1 595 000	-78,77 %
II – Section d'investissement	35 114 300	32 179 261	91,64 %	28 939 000	27 254 000	-1 685 000	-5,82 %
III – Dépenses budgétaires totales (I + II)	584 762 398	576 295 299	98,55 %	568 415 079	568 015 079	-400 000	-0,07 %
RESSOURCES							
IV – Produits divers	4 087 250	8 697 895	212,81 %	3 907 840	3 179 800	-728 040	-18,63 %
V – Prélèvement sur les disponibilités	62 785 148	49 707 404		46 617 239	46 945 279	328 040	0,70 %
DOTATION (III - IV - V)	517 890 000	517 890 000		517 890 000	517 890 000	0	0,00 %

Source : Assemblée nationale

CHARGES

Le budget initial de l'Assemblée nationale pour 2018 a été significativement rectifié après le début de l'exercice. La section de fonctionnement qui avait été arrêtée à 523 434 839 € a été portée à 539 476 079 € (+16 041 240 €, soit +3,1 %). La section d'investissement a été augmentée de 26 628 000 € à 28 939 000 € (+2 311 000 € soit +8,7 %). Les prévisions de recettes sont restées pratiquement inchangées. La dotation de l'État étant demeurée inchangée, le prélèvement prévu sur les disponibilités est donc passé de 28 458 999 € à 46 617 239 € (+18 158 240 € soit +63,8 %).

Pour 2019, avec 540 761 079 €, les dépenses de fonctionnement sont prévues en hausse modérée de 0,24 % (+1 285 000 €) par rapport au budget rectifié pour 2018. Inversement, les dépenses d'investissement, avec 27 254 000 €, sont budgétées en baisse de 5,82 % (-1 685 000 €).

Compte tenu de produits divers qui seraient en baisse sensible (-728 040 €, soit -18,63 %), le besoin de financement budgétaire de l'Assemblée pour 2019 ressort à 564 835 279 €. Il est prévu que ce besoin soit couvert à hauteur de 517 890 000 € par la dotation de l'État et à hauteur de 46 945 279 € par un prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée.

La dotation attendue de l'État étant reconduite à l'identique, la légère augmentation des besoins se traduit donc par une augmentation de 328 040 € du prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée.

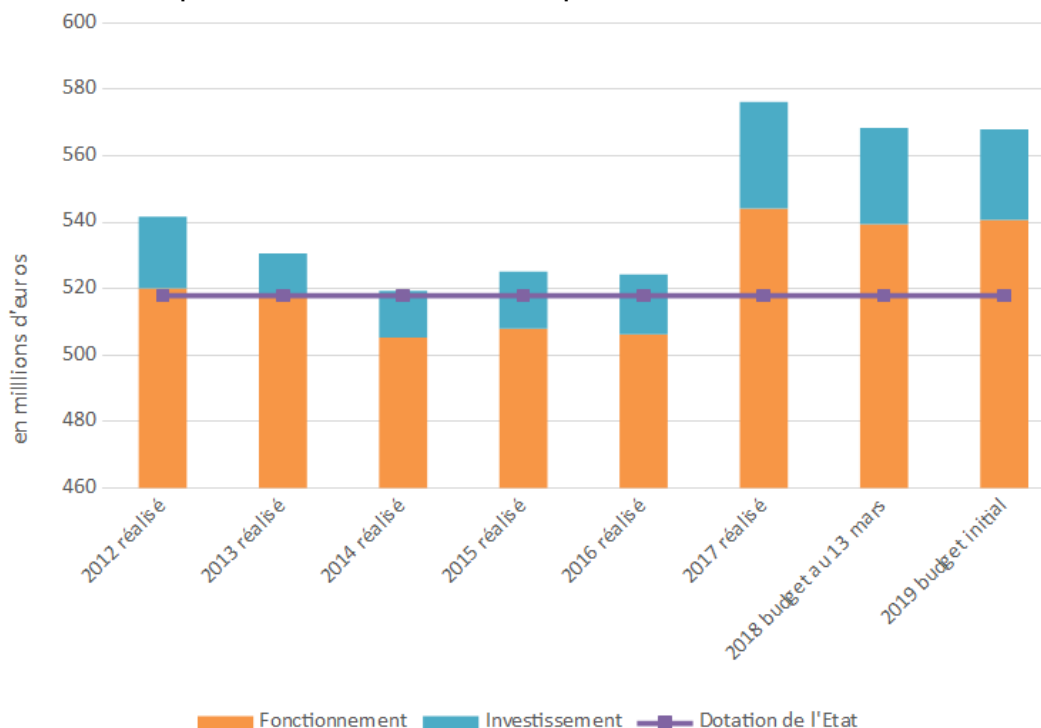
L'Assemblée nationale ne fait pas de programmation budgétaire pluriannuelle. Le tableau et le graphique ci-après présentent l'évolution pluriannuelle des dépenses depuis 2012.

Dépenses budgétaires de 2012 à 2019

(en M€)	2012 réalisé	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 réalisé	2018 budget au 13 mars	2019 budget initial
Dépenses de fonctionnement	520,1	518,3	505,3	508,0	506,2	544,1	539,5	540,8
Dépenses d'investissement	21,6	12,3	14,1	17,2	18,0	32,2	28,9	27,3
Total	541,7	530,6	519,4	525,2	524,3	576,3	568,4	568,0

Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Évolution des dépenses de l'Assemblée nationale depuis 2012



Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Dépenses de l'Assemblée nationale en budget initial et en exécution



Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2019 sont en hausse de 0,24 % par rapport au budget rectifié pour 2018 et en baisse de 0,62 % par rapport au réel 2017.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges parlementaires (60,2 % du total) et les charges de personnel (31,6 %).

CHARGES PARLEMENTAIRES

Les crédits pour charges parlementaires sont prévus à 325 647 479 €, en augmentation de 1,88 % (+6 021 000 €) sur le budget rectifié pour 2018.

Ils comprennent :

- Pour 15,7 % du total (51 139 921 €), les indemnités et prestations personnelles des 577 députés. Elles regroupent les dépenses au titre de l'indemnité parlementaire de base, de l'indemnité de fonction, de l'indemnité de résidence, de prestations familiales et de supplément familial.
- Pour 22,8 % (74 299 006 €), les charges sociales liées aux pensions et aux prestations maladie dont bénéficient les députés.
- Pour 52,4 % (170 485 142 €), les contributions de l'Assemblée aux frais de secrétariat qui regroupent les frais de secrétariat des Groupes, ceux des députés eux-mêmes, et l'avance pour frais de mandat (AFM) ayant remplacé en 2018 l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM).
- Le reste, soit 9,1 % (29 723 410 €), correspond au coût prévisionnel des offices parlementaires, des charges de représentation de l'Assemblée, des autres activités parlementaires et des autres charges liées au mandat des députés (équipement téléphonique et informatique, « dotation matérielle des députés » mise en place en 2018 pour la prise en charge des dépenses de communication, d'affranchissement et de taxi).

L'augmentation globale des charges parlementaires prévue pour 2019 provient d'une évolution très marquée des charges sociales (+5,85 % soit 4 106 950 €) et dans une moindre mesure des contributions aux frais de secrétariat (+0,80 % soit 1 350 312 €), des charges de représentation (+9,08 % soit 468 238 €) et des voyages et déplacements des députés (+4,70 % soit 290 000 €), évolution que ne compense pas la stabilité ou la légère baisse des autres postes (offices parlementaires : 0 % ; indemnités parlementaires : -0,18 % ; autres activités parlementaires : -2,36 % ; autres charges liées au mandat : -0,47 %).

Comme en 2018, l'évolution des charges sociales tient essentiellement à l'augmentation de la charge budgétaire de la caisse de pensions, à la suite du renouvellement général de l'Assemblée nationale intervenu en juin 2017.

Au total, cette charge, qui agrège la contribution (part patronale des cotisations) et la subvention (versée par l'Assemblée pour équilibrer le budget de la caisse de pensions), s'établit à 67 413 100 € dans le projet de budget 2019, contre 63 470 650 € en budget révisé pour 2018 (+6,21 % soit 3 942 450 €).

Suite au renouvellement général de l'Assemblée nationale en 2017, la hausse des allocataires de la caisse de pensions a été plus importante que prévu. Cette hausse a été insuffisamment prise en compte à l'occasion de la rectification du budget pour 2018. Par ailleurs, une revalorisation des pensions est prévue au 1^{er} janvier 2019, estimée à 1,2 % ; enfin, malgré la hausse régulière du taux des cotisations (10,58 % en 2019, contre 10,31 % en 2018), la caisse des pensions connaît une baisse de ses recettes du fait de la réforme du régime de pensions des députés adoptée par le Bureau le 8 novembre 2017, qui a notamment réduit l'assiette des cotisations.

Les crédits pour contributions aux frais de secrétariat augmentent notamment sous l'effet de l'adoption d'une nouvelle méthode de budgétisation. Celle-ci consiste, pour l'essentiel, à budgétiser la totalité de l'enveloppe théorique ouverte pour le crédit pour la rémunération des collaborateurs et l'avance de frais de mandat (AFM), sans tenir compte comme dans le passé des éventuels dépassements du crédit-collaborateur – qui viennent s'imputer sur l'AFM ou des reliquats constatés en fin d'exercice.

Par ailleurs, les crédits prévus pour la prime d'ancienneté versée aux collaborateurs ayant deux ans d'ancienneté augmentent, cette prime pouvant être versée en 2019 pour les collaborateurs recrutés en 2017 après le renouvellement de l'Assemblée.

Les charges de représentation sont en croissance principalement car le choix a été fait début 2018 de majorer sensiblement le budget de trois commissions (Affaires étrangères, Finances et Défense), ce qui trouve sa traduction dans le poste missions et réceptions des commissions (+36,93 %, soit 380 038 €). Par ailleurs, les crédits destinés aux activités internationales des organes de l'Assemblée sont également en augmentation (+4,21 %, 123 200 €).

Enfin les voyages et déplacements des députés font l'objet d'un ajustement à la hausse par rapport au budget 2018 (+4,70 %, soit 290 000 €) du fait de l'augmentation des voyages et déplacement en avion et l'augmentation prévisionnelle des tarifs et du nombre de cartes de transport ferroviaire attribuées.

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont prévues à 171 080 000 €, en baisse de 2,88 %, soit 5 065 200 € par rapport au budget révisé pour 2018.

La principale évolution concerne les rémunérations des personnels statutaires, en baisse de 9,99 % (11 270 000 €).

Le nombre de fonctionnaires en poste devrait baisser en 2019. 70 départs en retraite sont anticipés au cours de l'année 2019, soit 6,4 % des effectifs de fonctionnaires, alors que le nombre de points à rémunérer est prévu en baisse de 8,38 %. Ce chiffre est supérieur à celui relatif aux départs en retraite car les fonctionnaires non remplacés sont, par effet d'ancienneté, rémunérés au-dessus de la moyenne des fonctionnaires. En sens inverse, une partie des départs pourrait donner lieu à remplacement. Enfin, l'effet d'économie ne s'applique pas sur l'ensemble de l'année mais au fur et à mesure des départs en retraite non remplacés.

Les autres hypothèses significatives s'agissant du personnel statutaire sont l'absence d'évolution de la valeur du point et la non-budgétisation de l'indemnité compensatrice de la suppression de déduction forfaitaire supplémentaire (qui représentait 2 000 000 € dans le budget rectifié pour 2018), son versement en 2019 étant rendu techniquement impossible en raison de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019.

En sens inverse, les charges relatives au personnel contractuel devraient augmenter de 23,55 % (2 599 400 €) en 2019, ce qui correspond au recrutement de contractuels nouveaux qui viendraient en partie compenser la diminution de fonctionnaires en poste.

L'économie résultant de la réduction de l'effectif des personnels statutaires (9,5 M€ environ) serait cependant en 2019 très supérieure à la charge liée au recrutement de contractuels supplémentaires (2,6 M€ environ).

Les charges sociales et diverses sont également en augmentation sensible, de 6,90 % (3 605 400 €), sur le budget révisé de 2018. Il s'agit pour l'essentiel (3 219 000 €) de l'augmentation de la charge budgétaire relative à la caisse de retraite du personnel, qui agrège la contribution employeur à cette caisse et la subvention d'équilibre dont elle bénéficie. Les hypothèses retenues sont :

- une revalorisation de 1,2 % au 1^{er} janvier 2019 conformément à l'hypothèse d'inflation retenue par le Gouvernement dans le cadre du Programme de stabilité 2018-2022 ;
- une évolution à la hausse des bénéficiaires de la caisse : le nombre de nouvelles liquidations devrait croître en 2018 et en 2019 et contribuer à l'accroissement continu des effectifs globaux (orphelins inclus) entre la fin de l'année 2017 (1 207), la fin de l'année 2018 (1 235) et la fin de l'année 2019 (1 271) ;
- la progression réglementaire du taux de cotisations, qui devrait atteindre 10,58 % en 2019 (contre 10,31 % en 2018).

La contribution au fonds de sécurité sociale, assise sur la rémunération des personnels, est ramenée à 3 383 000 €, contre 3 730 300 € en 2018 (- 347 300 €).

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles représentent 44 032 800 € (8,1 % du total) et sont en augmentation de 0,75 % (328 300 €) sur le budget révisé pour 2018. Cette hausse, inférieure à l'inflation prévisionnelle, est principalement la résultante d'une croissance forte des services extérieurs (+7,50 %, soit 2 226 300 €) et d'une baisse très significative des crédits pour charges exceptionnelles et imprévues (-78,77 %, soit -1 595 000 €).

S'agissant des dépenses pour services extérieurs, il convient de souligner la hausse des frais de location immobilière (+10 %, soit 305 000 €), du fait de la nécessité de reloger provisoirement l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), dont les locaux ont été inondés en 2017. Cette dépense a pour contrepartie une indemnisation d'assurance reçue en 2017 (700 000 €) et à recevoir en 2018 et 2019 (2 100 000 €) au titre des produits de gestion courante. Les frais de maintenance informatique progressent également (+15,39 %, soit 497 000 €). Enfin les subventions et indemnités repas sont prévues en très forte hausse de 46,12 % (+754 000 €). Cette croissance exceptionnelle s'explique à hauteur de 540 000 € par une provision constituée pour mettre en place des solutions de restauration alternative pendant la durée des travaux de réfection des sols de la cuisine centrale de l'immeuble Jacques Chaban-Delmas.

Les frais postaux et de télécommunication sont en progression très sensible (+59,64 %, soit 464 000 €). L'enveloppe concernée avait été amputée pour abonder une nouvelle « dotation matérielle des députés » (compte 6583) regroupant les trois forfaits antérieurs « courrier », « taxi » et « communication », suite à la réforme des frais de mandat des députés intervenue début 2018. Cependant, il est apparu nécessaire à l'Assemblée de rétablir des dotations pour la réexpédition du courrier des députés en circonscription, évaluée à 200 000 €, ainsi que pour l'acheminement groupé du courrier des députés en provenance des permanences de circonscription pour affranchissement au Palais-Bourbon (Post réponse T), évalué à 250 000 €.

Au sein des charges exceptionnelles et imprévues, la baisse forte de la dotation pour dépenses imprévues, qui passe de 2 000 000 € à 400 000 € (-1 600 000 €), s'explique par la volonté d'assurer un pilotage au plus près de la dépense. Cette dotation a vocation à être redéployée en gestion pour abonder les lignes se révélant insuffisantes. Par exemple, elle a été utilisée à hauteur de 1 523 061 € en 2017.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévues à 27 254 000 €, les dépenses d'investissement de 2019 sont en baisse de 5,82 % par rapport au budget révisé pour 2018 et de 15,3 % par rapport au réel 2017.

Il convient de rappeler que 2017 avait connu une forte progression des dépenses d'investissement (+9,92 %) en raison de travaux immobiliers de grande ampleur entrepris à la faveur de la longue période de suspension des travaux parlementaires liée aux échéances électorales (élections présidentielle et législatives). Malgré le retour à des

circonstances plus habituelles, le budget d'investissement 2019 reste donc significativement supérieur aux dépenses des années antérieures à 2017, du fait notamment de la poursuite de certaines opérations entamées en 2017.

Au sein des dépenses d'investissement, les investissements immobiliers³ représentent 18 000 000 € contre 19 665 000 € dans le budget révisé pour 2018 (-8,47 %, soit 1 665 000 €). Il s'agit pour une partie de la poursuite d'opérations déjà lancées, notamment les travaux relatifs à l'emmarchement du Palais-Bourbon, dont ce serait la dernière tranche (1,25 M€ en 2019, après 3,91 M€ en 2017 et 4,85 M€ en budget 2018) ainsi que la rénovation des Grands murs et celle de la couverture des salons Pujol et Delacroix (3,8 M€ en 2019). Les autres opérations significatives prévues sont la réfection des locaux de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (2,0 M€), le remplacement du sol des cuisines de l'immeuble Jacques Chaban-Delmas (1,3 M€) et le lancement du réaménagement de l'ensemble immobilier de Broglie (2,5 M€).

S'agissant de l'ensemble immobilier de Broglie, il est à noter que le budget révisé pour 2018 incluait déjà 1,5 M€ pour cette opération, dont le coût programmé est de 10 M€ en 2020 et 8 M€ en 2021, soit 22 M€ d'investissements sur cette période.

Les investissements dans les systèmes d'information⁴ s'élèvent à 8 346 000 € dans le budget 2019 contre 7 211 000 € dans le budget révisé pour 2018 (+15,74 %, soit 1 135 000 €). Cette progression fait suite à des progressions déjà très fortes en 2017 et en 2018. En 2019, elle est notamment liée à la mise en place d'une nouvelle infogérance des fonds de sécurité sociale, à la mise à niveau de la suite logicielle utilisée par les services de l'Assemblée et au remplacement de la téléphonie classique par la téléphonie par internet (ToIP). S'agissant de la ToIP, la dépense totale d'investissement prévue au moment du lancement de l'opération était de 1,95 M€. Cependant, les conditions de passation du marché et le montant de l'offre du candidat retenu permettent d'envisager une dépense moindre⁵.

Les autres investissements représentent le solde, soit 509 000 € en 2019 contre 563 000 € en budget révisé pour 2018 (-9,59 %, soit 54 000 €). Ils n'appellent pas de commentaire particulier.

Enfin, la provision pour dépenses imprévues et non affectées passe à 400 000 € en 2019 contre 1 500 000 € en budget révisé pour 2018 (soit -1 100 000 €). À l'image de la baisse des charges exceptionnelles et imprévues de la section de fonctionnement, cette réévaluation à la baisse s'explique par la volonté d'assurer un pilotage au plus près de la dépense.⁶

RESSOURCES

■ PRODUITS DIVERS

Les produits divers revenant à l'Assemblée nationale sont estimés à 3 179 800 € en 2019, contre 3 907 840 € dans le budget révisé pour 2018, soit une baisse de 18,63 % (728 040 €). Ils sont très inférieurs au réalisé de 2017 (8 697 895 €) qui avait été marqué par des produits exceptionnels (avance sur l'indemnisation à recevoir au titre du dégât des eaux ayant affecté l'OPECST, reversement par les députés des reliquats de l'IRFM non utilisée en fin de mandat).

La principale composante des produits divers est le poste « autres produits de gestion courante », qui comprend notamment des redevances de gestion des fonds de sécurité sociale (1 722 000 € prévus en 2019, soit -4,81 % ou 86 940 € par apport à 2018). Ce poste est en diminution depuis plusieurs années.

La recette prévue à 433 000 € en 2018, relative à un reversement d'assurance périodique au titre du risque décès-invalidité des députés (reversement triennal par l'assureur d'une partie des primes en l'absence de sinistre au cours des trois années précédentes) n'est naturellement pas reconduite dans le budget 2019.

Les variations des autres postes de produits divers (produits d'activité annexes, remboursements divers) sont peu significatives.

³ Ensemble des articles gérés par le service des Affaires immobilières et du patrimoine

⁴ Ensemble des articles gérés par le service des Systèmes d'information

⁵ Une programmation pluriannuelle du budget des systèmes d'information, en investissement et en fonctionnement, est en préparation. La dernière programmation disponible courait jusqu'à 2017.

⁶ La provision de 1 500 000 € a été consommée à hauteur de 1 011 259 € en 2017

■ PRÉLÈVEMENT SUR LES DISPONIBILITÉS

Le prélèvement sur les disponibilités tel que prévu par le budget pour 2019 se monte à 46 945 279 €, en augmentation de 0,70 % (328 040 €) sur le budget révisé pour 2018.

Une incertitude s'attache par nature au niveau de ce prélèvement dont le montant effectif, fonction des dépenses et des recettes constatées, ne sera connu qu'au terme de l'exécution. Le montant effectivement prélevé en 2017 a été de 49 707 404 € (à rapprocher d'une prévision budgétaire de 62 785 148 €).

Il est rappelé que la valeur nette des disponibilités au sens comptable était de 6 610 226 € au 31 décembre 2017. Cependant l'Assemblée disposait également à cette date de valeurs mobilières de placement pour 40 910 568 € et de valeurs investies en fonds communs de placement pour 104 576 252 € (non compris une plus-value latente estimée à 165 690 000 € environ au 31 décembre 2017). Même si ces actifs, inégalement mobilisables, devraient globalement décroître au 31 décembre 2018, ils permettront de financer le prélèvement prévu.

Le prélèvement sur disponibilités tel que prévu au budget ne coïncide pas avec le résultat comptable prévisionnel de l'exercice 2019, qui sera très probablement inférieur, et qui représente le prélèvement réel de l'Assemblée sur son patrimoine afin de financer ses charges prévisionnelles en 2019.

Ainsi, le résultat comptable de l'exercice 2017 a été un déficit de 26 888 913 €, le prélèvement sur disponibilité étant pour cette année de 49 707 404 €. Le calcul du résultat comptable exclut les dépenses de la section d'investissement, qui ne sont pas des charges de l'exercice. De plus, il prend en compte des charges⁷ et des produits⁸ de l'exercice qui ne figurent pas au budget. L'Assemblée nationale est engagée dans une réflexion sur la manière de faciliter la compréhension du passage du résultat budgétaire (le prélèvement sur disponibilités) au résultat comptable.

*
* * *

En conclusion, les prévisions contenues dans le budget pour 2019 s'agissant des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'une part, des produits divers d'autre part, ont conduit les autorités de l'Assemblée nationale à maintenir stable la dotation de l'État en 2019 par rapport à 2018. Le niveau de cette dotation ne devrait toutefois pas empêcher un déficit comptable significatif de l'Assemblée en 2019, les charges prévisionnelles de l'exercice étant supérieures à la dotation de l'État et aux recettes propres de l'Assemblée.

A plus long terme, la question de l'équilibre du budget devra être reconsidérée, le niveau de la dotation de l'État et la dynamique constatée dans l'évolution des charges de l'Assemblée apparaissant incompatibles.

⁷ En 2017, il s'agit des variations de stock, des services bancaires et assimilés, des dotations aux amortissements, de la valeur comptable des éléments d'actif cédés ou mis au rebut et de la dotation versée à La Chaîne parlementaire – Assemblée nationale.

⁸ En 2017, il s'agit de la dotation reçue de l'État pour financer La Chaîne parlementaire – Assemblée nationale, de la valeur immobilisée de la production interne de logiciels, des reprises sur provisions pour charges et amortissement, des intérêts des prêts consentis aux députés et au personnel et des revenus des valeurs mobilières de placement tirés du placement en produits monétaires de la dotation de l'exercice.

SÉNAT

La mission « Sénat » se décompose en trois actions : Sénat - moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions institutionnelles -, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg.

Les tendances globales pour la mission dans son ensemble

Les ressources budgétaires du Sénat proviennent :

- de la dotation de l'État,
- de produits divers,
- d'un prélèvement sur ses disponibilités permettant en tant que de besoin d'assurer l'équilibre emploi-ressources du budget annuel. L'appel aux disponibilités a vocation à couvrir les ressauts de dépense d'investissement et non les dépenses ordinaires.

La dotation de l'État affectée au budget du Sénat (Sénat, Jardin et Musée) est arrêtée à 323 584 600 €. Ce montant correspond à la reconduction, en euros courants, d'un montant inchangé depuis l'exercice 2012. Cette stabilité correspond à une réduction en euros constants des moyens affectés par l'État au Sénat.

L'inscription des projets de budget du Sénat dans un cadre pluriannuel triennal a été consacrée dans le règlement budgétaire et comptable (RBC) adopté par le bureau du Sénat le 17 mars 2016.

L'exécution 2017

Les dépenses de fonctionnement du Sénat connaissent une baisse régulière depuis 2011, exercice où les crédits consommés s'établissaient à 333,17 M€. La décision prise en 2012 de baisser de 3 % la dotation de l'État a marqué le début de cette tendance. Succédant à une baisse de 1,37 % en 2015 par rapport à 2014 et à une quasi-stabilité (+0,18 %) en 2016 par rapport à 2015, une progression de 1,17 % est constatée pour l'exercice 2017 où les dépenses de fonctionnement atteignent 320,7 M€ (contre 317 M€ en 2016). En dépit d'un renouvellement sénatorial d'ampleur (102 nouveaux sénateurs pour 170 sièges à renouveler dans la série 1), ces dépenses demeurent inférieures, en euros courants, à celles de l'exercice 2014 (320,8 M€) où 88 nouveaux sénateurs avaient été élus pour 178 sièges renouvelables de la série 2.

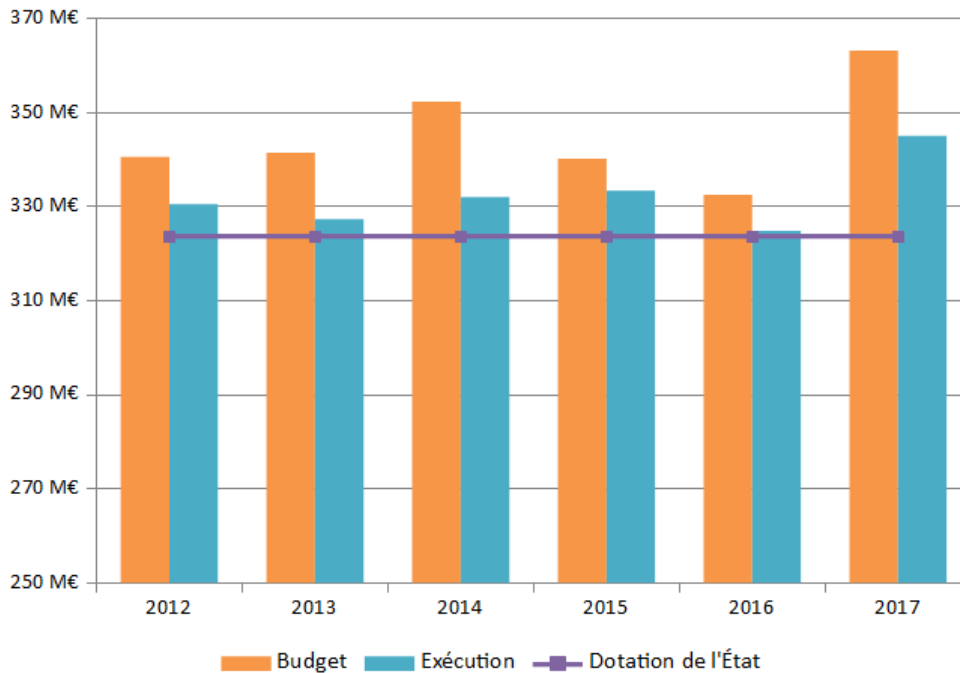
L'exercice 2017 a été marqué par un effort d'investissement de grande ampleur : les dépenses d'investissement ont progressé de plus de 200 % avec 24,4 M€ contre 7,9 M€ en 2016. L'essentiel de cette évolution concerne les dépenses de construction (17,7 M€, +291 %) et celles consacrées aux installations techniques (3,8 M€, +147 %). Les principaux chantiers concernent la restructuration de l'immeuble de bureaux des sénateurs du 26/36 rue de Vaugirard, la construction d'un restaurant self-service au 36 rue de Vaugirard, la poursuite des travaux de restructuration de l'orangerie Auguste Comte, l'accessibilité et la sécurisation de l'hémicycle.

Évolution des dépenses du Sénat depuis 2012

(en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	326,4	321,7	320,8	316,4	317,0	320,7
Dépenses d'investissement	4,2	5,7	11,2	17,0	7,9	24,4
Total	330,6	327,4	332,1	333,4	324,9	345,1

Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Dépenses du Sénat en budget initial et en exécution



Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Au total, les dépenses progressent de 6,23 % par rapport à l'exécution 2016 (345,12 M€ contre 324,89 M€). Cette hausse de 20,23 M€ s'explique pour 16,5 M€ par les dépenses d'investissement, la progression des dépenses de fonctionnement liée au renouvellement sénatorial constituant le solde.

La dotation de l'État permet de couvrir 93,8 % des dépenses totales du Sénat en 2017, contre 99,5% en 2016. Elle couvre donc l'intégralité de ses dépenses de fonctionnement et moins de 12 % des dépenses d'investissement.

Pour financer le solde des dépenses non couvertes par la dotation de l'État, soit 21,5 M€, le Sénat a utilisé la totalité de ses produits budgétaires. Ils atteignent 13,1 M€ (+88 % par rapport à l'exercice 2016) du fait de la vente de deux appartements de fonction. En conséquence, et contrairement à l'exercice précédent, le Sénat a procédé en 2017 à un prélèvement sur ses disponibilités de 8,45 M€ (contre 4,37 M€ en 2015 et 1,63 M€ en 2014).

Le budget réparti 2018⁹

Le budget réparti 2018 est de 351 248 844 € (contre 363 204 664 € en 2017). Par rapport à l'année précédente, les évolutions suivantes peuvent être soulignées :

- les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en baisse de 1,5 % par rapport à l'exercice 2017 et leur montant (323,26 M€) est quasiment identique au montant réparti pour 2016 (323,22 M€). En effet le renouvellement partiel du Sénat entraîne tous les trois ans un surcroît de dépenses, pour l'essentiel les indemnités de préavis et de fin de contrat des collaborateurs de sénateurs non réélus, estimé à 5,3 M€ sur l'exercice 2017 ;
- l'année 2018 voit se poursuivre le programme d'investissement très important lancé en 2017, année où les dépenses se sont élevées, comme indiqué précédemment, à 24,4 M€. 28 M€ (+14,7 %) sont prévus pour financer notamment la deuxième tranche de l'opération de rénovation complète des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard qui représente à elle seule 17 M€.

La baisse des dépenses de 2018 marque une rupture (-3,29 %) par rapport à 2017, année du pic d'investissement, sans revenir au niveau du budget réparti de 2016 (332,5 M€). Ce ralentissement est rendu possible par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement en année post-renouvellement et à une baisse de 7 M€ des investissements par rapport au budget réparti à ce titre en 2017 (35,05 M€).

⁹ Le « budget réparti » représente les crédits de la LFI effectivement répartis entre les directions, conformément à l'article 3 du règlement budgétaire et comptable du Sénat. Il se distingue du « budget » qui représente le projet de répartition de crédits proposé au vote du Parlement et du « budget exécuté » qui traduit la consommation réelle des crédits.

Compte tenu du montant des produits attendus en 2018 (5,4 M€) et de la stabilité de la dotation de l'État, le Sénat prévoit d'opérer un prélèvement sur ses disponibilités plus faible qu'en 2017 à hauteur de 22,2 M€ (-24% par rapport à 2017). Le niveau définitif de ce prélèvement dépend du montant des produits et du résultat de l'exécution des dépenses, dont le rythme est incertain en période de grands travaux.

Dans ce contexte, la dotation de l'État pour 2018, inchangée par rapport aux années antérieures, couvre 92,1 % des dépenses prévisionnelles de l'exercice contre 89,1 % durant l'exercice précédent. Cette dotation finance la totalité des dépenses de fonctionnement et 1,2 % du coût des investissements. Le financement du programme d'investissement est complété à hauteur de 19,4 % par les produits du Sénat et pour le solde, soit 79,4 % par le prélèvement sur disponibilités.

Le projet de budget pour 2019

Crédits et exécution du budget du Sénat (ensemble des trois actions) 2017-2019

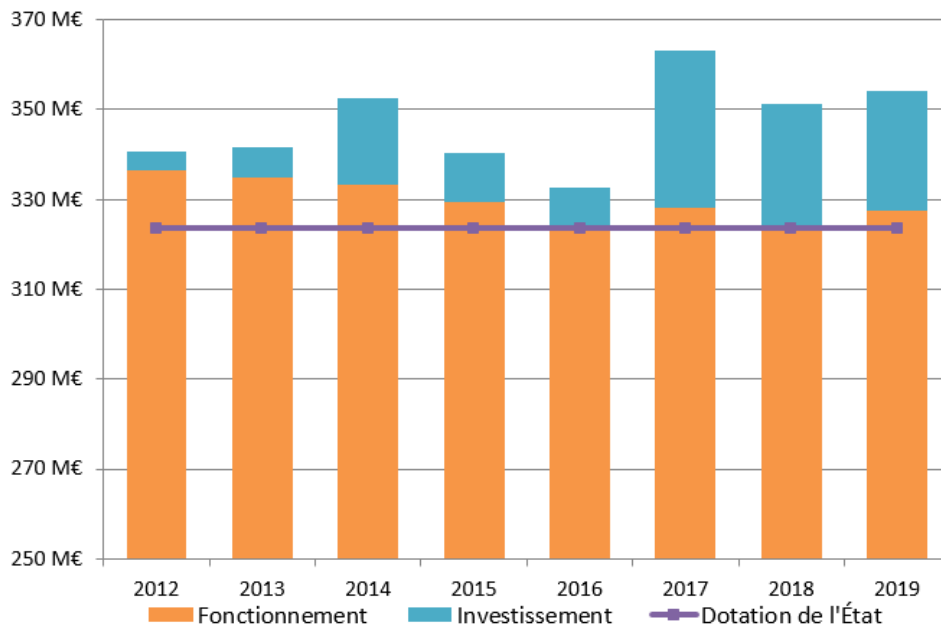
	Budget 2017	Exécuté 2017	Taux d'exécution	Budget 2018	Budget 2019	Variation 2019/2018	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	328 158 664	320 724 629	97,73 %	323 255 644	327 594 618	4 338 974	1,34 %
60 Achats de biens et fournitures	5 719 000	5 040 914	88,14 %	5 580 500	5 363 500	-217 000	-3,89 %
61 et 62 Services extérieurs	32 699 980	29 991 858	91,72 %	31 942 450	32 385 374	442 924	1,39 %
63 Impôts et taxes	1 511 000	1 511 057	100,00 %	1 531 500	1 555 500	24 000	1,57 %
64 Rémunérations et charges sociales	178 935 100	177 827 009	99,38 %	180 550 560	179 739 700	-810 860	-0,45 %
<i>dont indemnités des Sénateurs</i>	<i>31 417 400</i>	<i>31 322 006</i>	<i>99,70 %</i>	<i>31 896 200</i>	<i>31 708 400</i>	<i>-187 800</i>	<i>-0,59 %</i>
65 Autres charges de gestion courante :	108 641 084	106 260 524	97,81 %	102 839 614	108 547 044	5 707 430	5,55 %
<i>Aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	<i>106 439 200</i>	<i>104 393 609</i>	<i>98,08 %</i>	<i>100 460 080</i>	<i>106 166 380</i>	<i>5 706 300</i>	<i>5,68 %</i>
<i>Diverses autres charges de gestion courante</i>	<i>2 201 884</i>	<i>1 866 915</i>	<i>84,79 %</i>	<i>2 379 534</i>	<i>2 380 664</i>	<i>1 130</i>	<i>0,05 %</i>
67 Charges exceptionnelles	652 500	93 267	14,29 %	811 020	3 500	-807 520	-99,57 %
Dépenses d'investissement	35 046 000	24 397 542	69,62 %	27 993 200	26 467 800	-1 525 400	-5,45 %
Total des dépenses des deux sections	363 204 664	345 122 171	95,02 %	351 248 844	354 062 418	2 813 574	0,80 %
Produits	10 320 600	13 086 805	126,80 %	5 425 180	5 502 224	77 044	1,42 %
Prélèvement sur les disponibilités	29 299 464	8 450 764	28,84 %	22 239 064	24 975 594	2 736 530	12,31 %
Dotation du budget de l'État	323 584 600	323 584 600	100,00 %	323 584 600	323 584 600	0	0,00 %

Source : Sénat

Dans ce projet le total des dépenses (354,1 M€) progresse de 0,8 %.

Les investissements s'établissent à 26,5 M€ (contre 28 M€ en 2018 et 35,05 M€ en 2017), traduisant la poursuite d'une volonté de baisse des crédits votés sur ce poste de dépenses. L'exécution des dépenses d'investissement en 2017 a été significativement inférieure aux crédits de la LFI (-30,3%) en raison d'aléas techniques. Les crédits prévus pour 2019 représentent une quasi-stabilité par rapport aux crédits consommés en 2017. Les charges de fonctionnement augmentent de 1,34 % par rapport à 2018, afin de renforcer les moyens de travail des Sénateurs. Hors ces mesures nouvelles, les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,4 %. Les contours de la réforme institutionnelle ne sont pas encore définis. Il n'est donc pas possible à ce stade d'en évaluer les impacts budgétaires pour 2019 et les années suivantes.

Évolution du budget du Sénat depuis 2012 (ensemble des trois actions)



Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Pour la 8^e année consécutive la dotation de l'État serait maintenue au même montant (323,58 M€), ce qui a pour conséquence :

- une couverture par cette dotation des dépenses prévisionnelles de l'exercice à hauteur de 91,39 % (contre 92,2 % durant l'exercice précédent) ;
- des dépenses de fonctionnement supérieures au montant de cette dotation, la différence étant financée par la consommation de 73 % des produits budgétaires¹⁰ attendus (5,5 M€) ;
- un prélèvement sur disponibilités à hauteur de 24,98 M€ ;
- le financement de l'intégralité des investissements du Sénat par ses disponibilités.

Répartition des crédits inscrits aux budgets

(en M€)	Sénat 2018	Sénat 2019	Jardin 2018	Jardin 2019	Musée 2018	Musée 2019	Sénat + Jardin + Musée 2018	Sénat + Jardin + Musée 2019
Dépenses								
Investissement	27,01	25,94	0,83	0,38	0,15	0,15	27,99	26,47
Fonctionnement	311,77	316,20	11,47	11,37	0,02	0,02	323,26	327,59
Total des dépenses	338,78	342,14	12,30	11,75	0,17	0,17	351,25	354,06
Ressources								
Produits	4,89	4,89	0,29	0,38	0,25	0,24	5,43	5,50
Prélèvements sur les disponibilités	22,27	25,03	0,05	0,01	-0,08	-0,07	22,24	24,98
Dotation de l'État	311,63	312,23	11,96	11,36	0,00	0,00	323,58	323,58
Total des ressources	338,78	342,14	12,30	11,75	0,17	0,17	351,25	354,06

Source : Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

¹⁰ Les produits budgétaires regroupent les ventes de produits et services réalisés par le Sénat (principalement revenus des immeubles loués, redevances annuelles de gestion versées par les caisses autonomes de sécurité sociale et de retraites),

L'action n° 1 (Sénat) représente 96,6 % des dépenses et recettes de la mission, pourcentage très légèrement supérieur au précédent exercice (96,4 %). L'action n° 2 (Jardin du Luxembourg) en représente 3,3 % et l'action n° 3 (Musée du Luxembourg) moins de 0,1 %. Entre 2018 et 2019, la dotation de l'État pour le jardin du Luxembourg connaît une baisse de 600 000 €, qui est compensée par une augmentation du même montant de la dotation de l'action Sénat.

ACTION n° 01 : Sénat

Le total des dépenses du Sénat pour ses missions institutionnelles s'élèvera en 2019 à 342 144 318 €. La dotation de l'État qui est versée au Sénat au titre de sa mission institutionnelle est fixée en 2019 à 312 227 700 €. Le montant des produits est fixé à 4 885 224 € les crédits. Dès lors, le prélèvement sur les disponibilités nécessaires pour équilibrer les dépenses, hors reports de crédits est arrêté à 25 031 394 €.

Crédits et exécution du budget de l'action « Sénat » 2017-2019

	Budget 2017	Exécuté 2017	Taux d'exécution	Budget 2018	Budget 2019	Variation 2019/2018	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	316 519 164	309 359 995	97,74%	311 770 919	316 202 518	4 431 599	1,42%
60 Achats de biens et fournitures	5 041 600	4 441 974	88,11%	4 940 100	4 700 100	-240 000	-4,86%
61 et 62 Services extérieurs	31 410 380	28 752 044	91,54%	30 632 250	31 185 674	553 424	1,81%
63 Impôts et taxes	1 423 000	1 424 801	100,13%	1 441 500	1 465 500	24 000	1,66%
64 Rémunérations et charges sociales	169 352 100	168 382 947	99,43%	171 106 435	170 300 700	-805 735	-0,47%
<i>Dont indemnités des Sénateurs</i>	<i>31 417 400</i>	<i>31 322 006</i>	<i>99,70%</i>	<i>31 896 200</i>	<i>31 708 400</i>	<i>-187 800</i>	<i>-0,59%</i>
<i>Dont charges de sécurité sociale, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des Sénateurs</i>	<i>13 723 000</i>	<i>13 769 545</i>	<i>100,34%</i>	<i>14 121 700</i>	<i>14 441 300</i>	<i>319 600</i>	<i>2,26%</i>
<i>Dont rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire</i>	<i>99 155 200</i>	<i>98 501 929</i>	<i>99,34%</i>	<i>100 158 935</i>	<i>99 125 500</i>	<i>-1 033 435</i>	<i>-1,03%</i>
<i>Dont charges sociales, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des personnels</i>	<i>22 796 100</i>	<i>22 393 710</i>	<i>98,23%</i>	<i>22 983 100</i>	<i>22 964 600</i>	<i>-18 500</i>	<i>-0,08%</i>
<i>Dont autres charges des personnels et autres charges sociales</i>	<i>2 260 400</i>	<i>2 395 758</i>	<i>105,99%</i>	<i>1 946 500</i>	<i>2 060 900</i>	<i>114 400</i>	<i>5,88%</i>
65 Autres charges de gestion courante	108 639 584	106 264 962	97,81%	102 839 614	108 547 044	5 707 430	5,55%
<i>Dont aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	<i>106 439 200</i>	<i>104 393 609</i>	<i>98,08%</i>	<i>100 460 080</i>	<i>106 166 380</i>	<i>5 706 300</i>	<i>5,68%</i>
<i>Dont diverses autres charges de gestion courante</i>	<i>2 200 384</i>	<i>1 871 353</i>	<i>85,05%</i>	<i>2 379 534</i>	<i>2 380 664</i>	<i>1 130</i>	<i>0,05%</i>
67 Charges exceptionnelles	652 500	93 267	14,29%	811 020	3 500	-807 520	-99,57%
Dépenses d'investissement	34 276 000	23 896 707	69,72%	27 013 200	25 941 800	-1 071 400	-3,97%
<i>Dont logiciels</i>	<i>1 022 000</i>	<i>190 721</i>	<i>18,66%</i>	<i>1 322 200</i>	<i>1 425 000</i>	<i>102 800</i>	<i>7,77%</i>
<i>Dont constructions</i>	<i>22 868 000</i>	<i>17 439 484</i>	<i>76,26%</i>	<i>17 513 000</i>	<i>16 055 000</i>	<i>-1 458 000</i>	<i>-8,33%</i>
<i>Dont installations</i>	<i>5 450 000</i>	<i>3 771 137</i>	<i>69,20%</i>	<i>5 308 000</i>	<i>4 392 800</i>	<i>-915 200</i>	<i>-17,24%</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>4 936 000</i>	<i>2 495 366</i>	<i>50,55%</i>	<i>2 870 000</i>	<i>4 069 000</i>	<i>1 199 000</i>	<i>41,78%</i>
Total des dépenses des deux sections	350 795 164	333 256 702	95,00%	338 784 119	342 144 318	3 360 199	0,99%
Produits	9 838 600	12 132 787	123,32%	4 891 180	4 885 224	-5 956	-0,12%
<i>Prélèvement sur les disponibilités</i>	<i>29 328 864</i>	<i>9 496 214</i>	<i>32,38%</i>	<i>22 265 239</i>	<i>25 031 394</i>	<i>2 766 155</i>	<i>12,42%</i>
Dotation du budget de l'Etat	311 627 700	311 627 700	100,00%	311 627 700	312 227 700	600 000	0,19%

Source : Sénat

LES DÉPENSES

Les crédits de fonctionnement du budget 2019, arrêtés à 316 202 518 €, sont supérieurs de 4,4 M€ aux crédits de 2018 (311,8 M€). Cette augmentation de 1,42 %, s'explique essentiellement par le renforcement des moyens de travail des Sénateurs (crédits supplémentaires dévolus à la rémunération d'intermédiaires et honoraires d'expertise externe et majoration de 10 % de la dotation pour l'emploi de collaborateurs).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les deux principaux postes de la section de fonctionnement sont les dépenses en faveur des sénateurs et les dépenses de personnel.

Les dépenses liées au mandat parlementaire

Les dépenses au titre des 348 sénateurs, fixées à 152 316 080 € sont en hausse de 3,99 % par rapport au budget 2018. Ces dépenses comprennent leurs indemnités (31 708 400 €) et les charges de sécurité sociale et de prévoyance et les accessoires de pensions pour les sénateurs (14 441 300 €) qui sont relativement stables ainsi que les aides à l'exercice du mandat parlementaire (106 166 380 €) en augmentation.

Les indemnités des sénateurs

L'ordonnance portant loi organique n° 58-1210 du 13 décembre 1958 relative à l'indemnité des membres du Parlement, comme indiqué précédemment pour les députés, distingue trois éléments constitutifs de cette indemnité :

- l'indemnité parlementaire de base, équivalente à la moyenne du traitement le plus bas (lettre A) et du traitement le plus haut (lettre G) des fonctionnaires classés dans la catégorie hors échelle (Conseillers d'État, Préfets, Directeurs d'administration centrale) ;
- l'indemnité de résidence, également accordée à tous les agents de la fonction publique, qui représente 3 % du montant mensuel brut de l'indemnité parlementaire de base ;
- l'indemnité de fonction, égale à 25 % des deux précédentes.

Ce poste des indemnités, stable dans ses composantes, diminue de 0,59 % par rapport au réparti 2018 du fait de la stabilité du point d'indice et du caractère dégressif des allocations de retour à l'emploi au profit de sénateurs non réélus en 2017 (le point le plus haut de la dépense afférente à cette indemnité dégressive se produit l'année qui suit le renouvellement : elle passerait de 378 K€ en 2018 à 179 K€ en 2019).

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance et les accessoires de pensions pour les Sénateurs

Ce poste augmente de 2,26 %, conséquence du renouvellement partiel de 2017 qui a vu l'augmentation du nombre d'anciens sénateurs pensionnés.

Les aides à l'exercice du mandat parlementaire

Ce troisième poste est en hausse de 5,68 % par rapport au réparti 2018 (+5,7 M€). Les déterminants majeurs en sont la dotation versée à l'association de gestion des assistants de sénateurs (AGAS), les avances pour frais de mandat (AFM) des sénateurs qui couvrent les frais en relation directe avec l'exercice du mandat et la subvention aux groupes politiques.

- L'AGAS assure pour le compte du Sénat la gestion administrative, salariale et sociale des collaborateurs. Chaque sénateur dispose (au 1^{er} janvier 2018) d'une enveloppe mensuelle de 7.638,95 € pour rémunérer un maximum de cinq salariés, au minimum à mi-temps. La dotation à l'AGAS est affectée chaque année par l'augmentation du complément salarial d'ancienneté dévolu aux collaborateurs. Elle augmente de 9,59 % en 2019. Hors effets des renouvellements, cette enveloppe est évaluée sur la base du nombre moyen de collaborateurs. Cette augmentation des crédits résulte de la décision du Bureau du Sénat du 28 juin 2018 visant à renforcer les moyens de travail des Sénateurs, dont l'un des aspects est la majoration de 10 % de la dotation pour l'emploi de collaborateurs.

- Une somme de 27 733 600 € avait été inscrite dans le budget initial pour 2018 au titre de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM).

La loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie publique a prévu la suppression de l'indemnité représentative de frais de mandat (I.R.F.M.), destinée à couvrir les frais liés à l'exercice de la fonction de sénateur, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Bureau du Sénat a par conséquent fixé un nouveau régime de prise en charge des frais engagés par les sénateurs dans le cadre de leur mandat.

Dorénavant, la prise en charge des frais de mandat des sénateurs repose sur un système dual qui distingue les prises en charge directes (frais de transport, affranchissement, taxis parisiens, téléphonie) et les prises en charge assurées au moyen d'avances versées aux sénateurs (5 900 € par mois pour l'avance générale). L'ensemble des dépenses doit être justifié et rapproché du montant des avances versées. Le solde est reversé au Sénat. Ce rapprochement et ce reversement s'opèrent à la fin de chaque année. Le dispositif étant récent les taux d'utilisation des avances ne sont pas connus. Les crédits de 29 502 180 € prévus pour financer les avances consenties aux sénateurs en 2019 reposent sur une hypothèse d'utilisation complète des droits.

- La subvention aux groupes politiques du Sénat est en baisse de 2,61 %. Cette évolution est due à la modification du nombre des groupes et à la variation de leurs effectifs.

Les dépenses de personnel

Les rémunérations

Les personnels payés par le Sénat seront 1 090 fin 2019 dont 995 emplois budgétaires et 95 contractuels (62 CDI et 33 CDD) contre 1 072 en 2018 et 2017. Ces 18 emplois supplémentaires concernent la contractualisation de personnel de maintenance dont les fonctions étaient précédemment couvertes par des prestations externes.

Les dépenses de rémunération (91 719 300 € pour les titulaires et stagiaires et 7 406 200 € pour les contractuels), s'élèvent à 99,1 M€ contre 100,2 M€ dans le réparti 2018 (-1,03 %). Dans un contexte de renouvellement des effectifs, la tendance à la baisse globale de la masse indiciaire¹¹, ralentie dans le budget 2018 (-0,3 %), se prolonge et s'établit à -1,99 %. Aucune évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique n'est envisagée dans la construction du budget à l'horizon 2019.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

L'évolution des charges sociales des fonctionnaires est corrélée à l'évolution des traitements (1,02 %). Concernant les contractuels elles progressent de 3,47 %.

Les autres charges de fonctionnement

Elles sont groupées pour leur plus grande partie sous deux rubriques « travaux et services extérieurs » (compte 61) et « autres travaux et services extérieurs » (compte 62), qui regroupent des dépenses hétérogènes. Ainsi, le compte 61 comprend d'une part les dépenses principalement consacrées à l'immobilier (locations, services, charges locatives et de copropriété) et, d'autre part, des dépenses de « sous-traitance générale » utilisées notamment pour les prestations de services audiovisuels de captation et de retransmission des travaux parlementaires.

Le total des comptes 61 et 62 retrouve en 2019 la tendance à la progression qu'il connaissait ces dernières années. De 30 632 250 € dans le budget réparti 2018, ce total passe à 31 185 674 € dans le budget prévisionnel 2019, soit une hausse de 1,81 %.

Cette évolution résulte de diverses tendances des différents postes mais le solde positif témoigne principalement de la volonté du Sénat d'augmenter ses moyens d'expertise externe (+1 M€).

Les principaux comptes en masse financière sont le compte 615 (entretien, réparation et restauration) et le compte 625 (déplacements, missions et réceptions). Ce dernier regroupe à la fois les frais de transport des sénateurs entre Paris et leur circonscription, les déplacements, l'accueil de délégations étrangères, le remboursement de frais des personnes auditionnées et certains frais de transport des personnels. Les crédits fixés à 9 079 264 € connaissent une progression de 5,1 % par rapport au réparti pour 2018 qui s'explique exclusivement par l'évolution programmée de la convention avec la SNCF pour les déplacements des sénateurs.

Les achats

Le budget des achats pour 2019 (compte 60) poursuit son tassement avec une baisse de 4,86 % à 4,7 M€. Ces variations sont imputables principalement au coût des fluides, des fournitures, des carburants, de l'entretien des véhicules et des dépenses d'impression liées à la séance.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La plus grande partie des dépenses d'investissement provient des opérations sur les bâtiments et de la mise à niveau des installations et équipements techniques. Elles sont réparties entre dépenses annuelles et opérations pluriannuelles.

Depuis 2017, le Sénat conduit des opérations d'investissement de grande ampleur destinées principalement à la rénovation et la modernisation de ses bâtiments et installations, ainsi qu'à l'adaptation des locaux aux exigences du travail parlementaire. Rendues possibles par la suppression de tous les logements de fonction, la rationalisation et la valorisation du patrimoine immobilier du Sénat permettront également la prise en compte des préoccupations environnementales (parc automobile, labellisation des bâtiments, isolation...), une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite et la modernisation des réseaux.

¹¹ Le Sénat utilise la somme des points rémunérés sur l'exercice (masse indiciaire) pour calculer les traitements et indemnités, et les charges qui s'y rapportent.

L'exercice 2017 a été marqué, par un décalage significativement plus important (-30 %) qu'en 2015 et 2016 (-10 %) entre crédits inscrits et crédits consommés traduisant un étalement des travaux programmés.

2019, comme 2017, se présentent comme des années de relance de nouvelles séquences de travaux.

L'exercice 2019 comprend ainsi à ce titre :

- l'augmentation des moyens de captation des salles de commission et délégations (1,4 M€ en 2019) et la mise en place du scrutin électronique (1,02 M€) ;
- la rénovation de la salle Clémenceau (2,58 M€) débutée sur l'exercice ainsi que la rénovation de salles de commission ;
- une nouvelle tranche de l'opération de rénovation complète des bâtiments des 26 et 36 rue de Vaugirard, qui abritent l'essentiel des bureaux de Sénateurs, pour près de 16 M€ en 2019 (après 7,4 M€ en 2017 et 18,5 M€ en 2018). Cette rénovation complète est rendue indispensable par le vieillissement des deux bâtiments et de leurs installations techniques, qui ne sont plus aux normes actuelles ;
- la poursuite de la modernisation des équipements techniques à travers la rénovation d'une partie des réseaux téléphonique et Ethernet et d'une importante opération de précâblage pour permettre le basculement de la téléphonie sur IP (Internet Protocol), le support analogique étant appelé à disparaître (pour un total de 2,3 M€).

Les années antérieures, le projet de budget comprenait un compte 678 abritant une réserve de précaution modeste (0,9 % des dépenses hors rémunérations et charges sociales) pour faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles que nécessiteraient des aléas de l'activité parlementaire ou un coût d'éventuelles mesures de renforcement de la sécurité et qui ne pourraient pas être financées par des redéploiements de crédits. Aucune enveloppe n'est prévue à ce titre pour 2019.

LES RESSOURCES

PRODUITS DIVERS

Les prévisions budgétaires en la matière sont traditionnellement conservatoires pour tenir compte du caractère non reproductible de produits exceptionnels enregistrés certaines années. Ainsi, les prévisions pour 2019 reflètent des estimations proches des exécutions précédemment constatées, hors éléments exceptionnels.

Pour 2019, un montant de 4 885 224 € est inscrit contre 4 891 180 € pour 2018. Par rapport à l'exercice 2016 (+34,6 %), on constate en 2017 une atténuation de la sous-estimation des produits inscrits dans le projet de budget par rapport à l'exécution constatée (+23,3 %). Ce décalage récurrent s'explique par l'absence de visibilité sur le reversement par les caisses de sécurité sociale de leurs excédents éventuels.

Le principal produit est constitué par les redevances annuelles de gestion versées au Sénat par les caisses autonomes de sécurité sociale et de retraite du Sénat. Pour 2019, le montant de ces redevances est inscrit pour 2 901 900 €.

Les autres produits sont plus stables : loyers des immeubles dits « non affectés à des activités professionnelles » (occupés par Public Sénat et La Poste), produits des activités annexes, et prestations de service.

PRÉLÈVEMENTS SUR DISPONIBILITÉS

En raison du ressaut du programme de travaux, le budget 2017 prévoyait, en plus du produit exceptionnel des ventes de logement de fonction rappelées ci-dessus un prélèvement de 29 328 864 €. Du fait essentiellement de décalages dans l'exécution des investissements en 2017, le prélèvement a été limité à 9,5 M€ en exécution. Inscrit dans le budget 2018 à hauteur de 22 265 239 €, le prélèvement prévu pour 2019 demeure très significatif puisqu'il est inscrit pour 25 031 394 €.

Les immobilisations financières mobilisables du Sénat (Réserve Spéciale d'intervention) représentent 124,6 M€ à la fin de l'exercice 2017. Les prélèvements sur disponibilités prévus par les projets de budgets 2018 et 2019 représentent plus de 47 M€. Il est rappelé que la notion de prélèvements sur disponibilité diffère du résultat comptable en termes de périmètre et de conventions comptables (charges et produits ne figurant pas au budget).

ACTION n° 02 : Jardin du Luxembourg

Le Jardin du Luxembourg fait partie du domaine immobilier géré par le Sénat ouvert au public.

Crédits et exécution du budget de l'action « Jardin du Luxembourg » 2017-2019

	Budget 2017	Exécuté 2017	Taux d'exécution	Budget 2018	Budget 2019	Variation 2019/2018	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	11 590 900	11 334 547	97,79%	11 467 025	11 374 400	-92 625	-0,81%
60 Achats de biens et fournitures	676 400	598 940	88,55%	640 400	663 400	23 000	3,59%
61 et 62 Services extérieurs	1 242 000	1 209 727	97,40%	1 292 500	1 182 000	-110 500	-8,55%
63 Impôts et taxes	88 000	86 256	98,02%	90 000	90 000	0	0,00%
64 Rémunérations et charges sociales	9 583 000	9 444 062	98,55%	9 444 125	9 439 000	-5 125	-0,05%
<i>Dont rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire</i>	<i>7 655 800</i>	<i>7 557 536</i>	<i>98,72%</i>	<i>7 538 100</i>	<i>7 498 900</i>	<i>-39 200</i>	<i>-0,52%</i>
<i>Dont charges sociales, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des personnels</i>	<i>1 856 800</i>	<i>1 786 252</i>	<i>96,20%</i>	<i>1 756 925</i>	<i>1 832 800</i>	<i>75 875</i>	<i>4,32%</i>
<i>Dont autres charges des personnels et autres charges sociales</i>	<i>70 400</i>	<i>100 274</i>	<i>142,44%</i>	<i>149 100</i>	<i>107 300</i>	<i>-41 800</i>	<i>-28,03%</i>
65 Autres charges de gestion courante	1 500	-4 438	-295,85%	0	0	0	NS
Dépenses d'investissement	685 000	399 414	58,31%	830 000	376 000	-454 000	-54,70%
<i>Dont constructions</i>	<i>251 000</i>	<i>185 472</i>	<i>73,89%</i>	<i>102 000</i>	<i>65 000</i>	<i>-37 000</i>	<i>-36,27%</i>
<i>Dont installations</i>	<i>49 000</i>	<i>23 930</i>	<i>48,84%</i>	<i>65 000</i>	<i>69 000</i>	<i>4 000</i>	<i>6,15%</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>385 000</i>	<i>190 012</i>	<i>49,35%</i>	<i>663 000</i>	<i>242 000</i>	<i>-421 000</i>	<i>-63,50%</i>
Total des dépenses des deux sections	12 275 900	11 733 961	95,59%	12 297 025	11 750 400	-546 625	-4,45%
Produits	232 000	701 663	302,44%	287 000	382 000	95 000	33,10%
<i>Prélèvement sur les disponibilités</i>	<i>87 000</i>	<i>-924 601</i>	<i>-1062,76%</i>	<i>53 125</i>	<i>11 500</i>	<i>-41 625</i>	<i>-78,35%</i>
Dotation du budget de l'Etat	11 956 900	11 956 900	100,00%	11 956 900	11 356 900	-600 000	-5,02%

Source : Sénat

Le budget 2019 est fixé à 11 750 400 €, en diminution de 4,45 % par rapport au budget 2018 et de 0,14 % par rapport à l'exécuté 2017.

S'établissant à 376 000 €, le budget d'investissement est en baisse de 54,7 % par rapport à 2018, qui devait donner lieu à la rénovation de la fontaine Médicis qui n'a finalement pas été réalisée.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 11 374 400 €, en baisse de 0,81 % par rapport au réparti pour 2018 (11 467 025 €). Les effectifs diminuent de 114 à 111 personnes, l'effet budgétaire étant compensé par le vieillissement des personnels en poste (GVT), l'ensemble des dépenses de rémunération est quasiment stable (-0,05 %). Les services extérieurs sont en baisse de 8,55 % (1 182 000 €). Le compte 615 « entretien, réparations, restauration » diminuant pour sa part de 12,59 % (604 000 €).

Les produits, qui avaient progressé de 23,7 % dans le budget 2018 (287 000 €) en raison de l'évolution favorable attendue des redevances domaniales versées par les 17 exploitants titulaires de concessions dans le Jardin du Luxembourg (augmentation de la part fixe), s'établissent à 382 000 € (+33,1 %), évolution correspondant aux recettes attendues au titre de défilés de mode organisés dans l'Orangerie Férou et à deux expositions de photos sur les grilles du jardin.

ACTION n° 03 : Musée du Luxembourg

Crédits et exécution du budget de l'action « Musée du Luxembourg » 2017-2019

	Budget 2017	Exécuté 2017	Taux d'exécution	Budget 2018	Budget 2019	Variation 2019/2018	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	48 600	30 087	61,91%	17 700	17 700	0	0,00%
60 Achats de biens et fournitures	1 000	0	0,00%	0	0	0	NS
61 et 62 Services extérieurs	47 600	30 087	63,21%	17 700	17 700	0	0,00%
Dépenses d'investissement	85 000	101 421	119,32%	150 000	150 000	0	0,00%
<i>Dont constructions</i>	85 000	101 421	119,32%	150 000	150 000	0	0,00%
<i>Dont installations</i>	0	0	NS	0	0	0	NS
Total des dépenses des deux sections	133 600	131 508	98,43%	167 700	167 700	0	0,00%
Produits	250 000	252 355	100,94%	247 000	235 000	-12 000	-4,86%
Prélèvement sur les disponibilités	-116 400	-120 848	103,82%	-79 300	-67 300	12 000	-15,13%
Dotations du budget de l'Etat	0	0	NS	0	0	0	NS

Source : Sénat

La gestion du Musée du Luxembourg a été confiée en 2010 à la Réunion des Musées nationaux (RMN) dans le cadre d'une délégation de service public.

Celle-ci verse une redevance d'exploitation fixe de 235 000 € (avec possibilité de part variable assise sur le chiffre d'affaires). Les divers remboursements au Sénat (fluides) qui s'y ajoutaient sont dorénavant inscrits au budget Sénat qui supporte la quote-part de dépenses correspondante.

La prévision de dépenses d'investissement engagées par le Sénat est maintenue en **2019** au niveau de 2018 (**150 000 €**). Il s'agit du financement de la première phase de la rénovation de la structure haute du Musée, initialement prévue sur l'exercice 2018.

Les dépenses de fonctionnement consistent en travaux de gros et petit entretien et maintenance du système de sécurité incendie qui incombent au Sénat en vertu de son contrat avec la RMN, en dépenses de services extérieurs, en honoraires et en déplacements, pour **17 700 €** dans le budget **2019** comme en 2018.

Pour le Sénat, le budget du musée du Luxembourg est structurellement excédentaire sauf en cas de gros travaux incombant au propriétaire. Il a été excédentaire de 120 848 € en exécution 2017. L'excédent a été estimé à 79 300 € dans le budget 2018 et à **67 300 €** dans le projet de budget pour **2019**. Cet excédent vient atténuer à la marge le prélèvement sur disponibilités nécessaire à l'action Sénat.

LES PERSPECTIVES

Le budget 2019 s'inscrit dans une perspective triennale glissante. Depuis 2015, chaque projet de budget est inscrit dans une perspective triennale comprenant l'année du projet et les deux suivantes. Pour la période 2019-2021 se confirme l'ampleur sans précédent du programme d'investissement et la diminution des disponibilités du Sénat qu'il induit.

Les hypothèses formulées pour la projection triennale associée au projet de budget pour 2019 sont conservatoires. Pour les produits, les hypothèses sont le maintien de la dotation de l'État à son niveau en euros courants. Les dépenses qui marquent une légère baisse de -0,37 % par rapport aux trois budgets antérieurs (2016-2018) sont fondées sur des hypothèses de poursuite des grandes opérations d'investissement jusqu'en 2022, le renouvellement partiel du Sénat en 2020 et la maîtrise ou la stabilisation des autres postes de dépenses, anticipant l'absence de revalorisation de la valeur du point et une inflation maîtrisée. Ces projections sont par ailleurs empreintes d'un niveau d'incertitude sans précédent dès lors que la réforme institutionnelle en cours et son incidence sur le nombre de Sénateurs, de même que le calendrier de mise en œuvre de cette réforme ne sont pas connus ; son impact n'est pas évalué dans le cadre d'une projection à l'échéance de 2021.

BUDGET DU SENAT, JARDIN ET MUSEE PROJECTION TRIENNALE 2019-2021

Dépenses	2019	2020	2021
Investissement	26,5M€	21,6M€	9,5M€
Fonctionnement	327,6M€	332,1M€	326,0M€
Total des dépenses	354,1M€	353,7M€	335,4M€

Ressources	2019	2020	2021
Produits	5,5M€	5,5M€	5,5M€
Dotation de l'Etat	323,6M€	323,6M€	323,6M€
Prélèvement sur les disponibilités	25,0M€	24,6M€	6,3M€
Total des ressources	354,1M€	353,7M€	335,4M€

Source : Sénat

*

* *

En conclusion, les prévisions contenues dans le budget pour 2019 s'agissant des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'une part, des produits divers d'autre part, justifient une dotation de l'État stable en 2019 par rapport à 2018.

À plus long terme, le total des charges et des investissements du Sénat se situant, compte tenu du niveau actuel des investissements, sensiblement au-dessus des ressources dont il bénéficie (dotation de l'État et produits divers propres), une réflexion sur les conditions futures de l'équilibre deviendra nécessaire. Les paramètres de cet équilibre devront prendre en compte les conséquences de la réforme institutionnelle, le niveau des réserves et le programme des investissements.

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

Comme indiqué au début présent rapport, en application de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, « *chaque société de programme conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette assemblée* ».

Les budgets des deux chaînes (LCP et Public Sénat) demeurent distincts. Il n'existe pas de mutualisation de certains équipements ou personnels.

ACTION n° 01 : La Chaîne parlementaire – Assemblée nationale

Le projet de budget établi pour 2019 par la société de programme « La Chaîne parlementaire – Assemblée nationale » (LCP-AN), adopté par son conseil d'administration du 2 juillet 2018, prévoit une reconduction, pour le septième exercice consécutif, de la dotation au même niveau en valeur, soit 16 641 162 €.

Selon les informations communiquées par la société, les dépenses à financer en 2019 ont été évaluées, au total, à 16 802 900 €, en légère hausse (+273 063 €, soit +1,65 %) par rapport au budget rectifié de 2018, pour un résultat à l'équilibre. Elles se répartissent de la façon suivante :

	Budget	Réalisé	Budget	Budget	Variations budget 2019/ budget 2018	
	2017 ⁽¹⁾	2017	2018 ⁽²⁾	2019 ⁽³⁾	Δ absolu	Δ %
A - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT⁽⁴⁾	15 260 758	15 108 419	15 377 837	15 483 900	106 063	0,69 %
Production interne	7 458 617	6 905 151	6 694 828	6 660 019	-34 809	-0,52 %
Achats de programmes	1 296 350	1 339 743	1 485 202	1 723 114	237 912	16,02 %
Exploitation ⁽⁵⁾	4 231 000	4 328 661	4 261 195	4 274 195	13 000	0,31 %
Communication	324 888	343 828	373 340	641 987	268 647	71,96 %
Frais généraux	1 864 903	1 809 197	1 961 472	2 044 585	83 113	4,24 %
Dépenses exceptionnelles	85 000	381 839	601 800	140 000	-461 800	-76,74 %
<i>(p.m.) masse salariale du personnel permanent</i>	<i>6 112 506</i>	<i>6 165 753</i>	<i>6 391 742</i>	<i>6 542 605</i>	<i>-125 169</i>	<i>-0,82 %</i>
B - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	850 404	750 414	1 152 000	1 319 000	167 000	14,50 %
C - DÉPENSES TOTALES (A+B)	16 111 162	15 858 833	16 529 837	16 802 900	273 063	1,65 %
D - RESSOURCES PROPRES	380 000	380 245	154 398	162 000	7 602	4,92 %
E - DOTATION DE L'ÉTAT	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	0	0,00 %
RÉSULTAT (D + E - C)	910 000	1 162 574	337 723	262	-337 461	-99,92 %

(1) Budget 2017 dans sa version initiale.

(2) Budget 2018 dans sa version de juin 2018.

(3) Budget 2019 dans sa version de juin 2018.

(4) La masse salariale du personnel permanent est ventilée au sein de chaque fonction.

(5) Y compris les charges relatives à la TNT.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 15 483 900 € en 2019, contre 15 377 837 en 2018 (+106 063 €, soit +0,69 %). Cette hausse tient, pour l'essentiel, à l'augmentation des crédits relatifs aux achats de programmes (+237 912 €) et à la communication (+268 647 €), compensée en partie par une baisse des dépenses exceptionnelles engagées en 2018 et non reconduites (-461 800 €).

Les **dépenses de production interne** s'établissent à 6 660 019 € en 2019, contre 6 694 828 en 2018 (-34 809 €, soit -0,52 %), les économies étant liées à la suppression de certaines émissions qui généraient des coûts directs significatifs.

Les **dépenses de production externalisée** (achats de programmes) s'établissent, pour leur part, à 1 723 114 €, en progression de 237 912 € (+16,02 %) par rapport au budget 2018, conformément à la nouvelle politique de programmation. Ces dépenses couvrent les achats de programmes au sens strict et les achats de droits de diffusion (ou part antenne). En revanche, les investissements en coproduction sont comptabilisés dans les dépenses d'investissement.

Les **coûts d'exploitation** hors TNT (diffusion ARKENA¹², SERTE, maintenance technique, etc.) s'accroissent légèrement pour atteindre 1 125 000 € (+1,17 %). En ce qui concerne les charges relatives à la TNT, le montant prévisionnel pour 2019 reste identique à celui budgété pour 2018 (3 149 195 €).

Les **crédits de communication** s'établissent à 641 987 €, en hausse de 71,96 % par rapport au budget 2018 (373 340 €), les crédits supplémentaires devant permettre de lancer des études marketing et de s'associer une agence de communication, ainsi que de financer le recours à un chef de projet digital externe.

La hausse des **dépenses liées à l'administration et services généraux** (2 044 585 €) de 83 113 € par rapport au budget 2018 (+ 4,24 %), est liée à l'augmentation de la masse salariale due au dédoublement des postes de secrétaire général et de directrice des contenus, ainsi qu'au recrutement d'un responsable RH de proximité.

Les **crédits d'investissement** (1 319 00 €, en progression de 167 000 €, +14,50%, par rapport à 2018) comprennent, quant à eux, 1 000 000 € d'investissements de coproduction, 180 000 € d'investissements courants, 89 000 € d'investissements relatifs à l'habillage des décors et 50 000 € d'investissements relatifs à l'acquisition d'applications (média global).

Les **ressources propres** de la chaîne ont été évaluées en 2019 à 162 000 €, en hausse de 7 602 € par rapport au budget 2018 (154 398 €).

ACTION n° 02 : Public Sénat

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé le 23 décembre 2015 pour la période 2016-2018 qui inclut le montant de la dotation budgétaire (97,1% du coût de la chaîne) arrive à échéance fin 2018 et la signature du prochain contrat (2019-2021) sera effective au cours du second semestre. Le contrat 2016-2018 prévoyait toutefois les conditions selon lesquelles la subvention pourrait, en 2019, être réduite des économies réalisées sur les frais de diffusion. Aussi la dotation pour 2019 s'élève-t-elle à 17 648 000 €, en diminution de 2,2 % par rapport à 2018. De 2016 (18 848 000 €) à 2019, la dotation aura diminué progressivement de 1,2 M€.

Le projet de budget total de la chaîne demeure stable (-0,04 %) et s'élève à 18 177 000 €. Ses ressources, outre la dotation, proviennent de produits d'exploitation (parrainages et coproductions), pour 529 000 €.

Le budget d'exploitation de Public Sénat s'élève à 17 647 000 € et est construit selon les éléments suivants :

- le coût de grille, pour 11 242 000 € (+2,1 %) : il s'agit de la principale dépense d'exploitation (64 % du total) qui comprend notamment les dépenses de personnel (la masse salariale représentant 35 % du total des charges d'exploitation). Son augmentation reflète le renforcement de l'offre éditoriale liée au Sénat et aux Territoires ainsi que le développement de la digitalisation des contenus ;
- les coûts de diffusion pour un montant de 3,2 M€, en baisse de 3,8 % par rapport à 2018 ;
- les frais généraux, pour 1 717 000 €, qui intègrent notamment les loyers et charges des locaux ;
- les impôts et taxes pour 792 000 € ;
- des dépenses de communication pour 635 000 € ;
- 61 000 € couvrant la charge de l'emprunt de 750 000 € contracté en 2013 pour financer une partie des travaux du 20 rue de Vaugirard et l'amortissement lié à cet investissement.

Le budget d'investissement s'établit à un total inchangé de 530 000 € et couvre :

- pour 335 000 €, le renouvellement du matériel technique, du matériel informatique et des logiciels ;
- pour 150 000 €, la poursuite de la modernisation des processus et de la sécurisation de l'outil de production ;
- pour 45 000 €, la poursuite des développements de l'offre digitale lancée en 2017.

¹² Prestataire de services médias regroupant Cognacq Jay Image et d'autres opérateurs européens.

ENSEMBLE DES BUDGETS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Le tableau suivant récapitule les crédits demandés pour 2019 par l'Assemblée nationale et le Sénat. Les évolutions présentées ci-dessous conduisent à prévoir des dotations de l'État inchangées par rapport à celle de l'exercice 2018 pour l'Assemblée nationale, le Sénat, et en baisse de 398 000 € pour « La Chaîne parlementaire », du fait de la baisse de l'action « Public Sénat » de 398 000 €.

(en €)	Dotation 2016	Dotation 2017	Dotation 2018	Dotation 2019	Variation 2019 / 2018	
					en valeur absolue	en %
Dotation « Assemblée nationale »	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	0	0,00 %
Dotation « Sénat »	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	0	0,00 %
Action « Sénat »	311 627 700	311 627 700	311 627 700	312 227 700	600 000	0,19 %
Action « Jardin du Luxembourg »	11 956 900	11 956 900	11 956 900	11 356 900	-600 000	-5,02 %
Action « Musée du Luxembourg »	0	0	0	0	0	0,00 %
Dotation « La Chaîne parlementaire »	35 489 162	34 887 162	34 687 162	34 289 162	-398 000	-1,15 %
Action « LCP-AN »	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	0	0,00 %
Action « Public-Sénat »	18 848 000	18 246 000	18 046 000	17 648 000	-398 000	-2,20 %

Le Président de la Commission

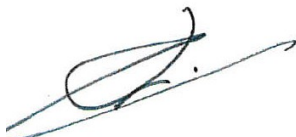


Christian BABUSIAUX

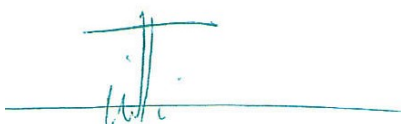
Les Questeurs de l'Assemblée nationale



Florian BACHELIER



Laurianne ROSSI

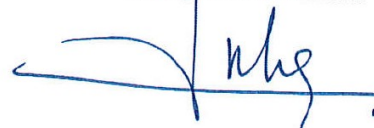


Eric CIOTTI

Les Questeurs du Sénat



Rémy POINTEREAU



Bernard LALANDE



Vincent CAPO-CANELLAS

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La dotation budgétaire à prévoir dans le projet de loi de finances initiale pour 2019 s'élève à 11,719 M€, identique à celle de 2018.

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10,269 M€ (10,016 M€ en 2018).

Le budget consacré aux membres est reconduit à l'identique. Les dépenses de personnel augmentent ce qui s'explique par la nécessité de renforcer et de professionnaliser les services du Conseil constitutionnel.

Les dépenses de fonctionnement courant restent constantes.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement correspondent en particulier à des investissements informatiques et à des travaux d'aménagement pour un montant de 1,450 M€ (1,703 M€ en 2018).

■ RÉPARTITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 ENTRE LES CINQ ACTIONS

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01 – Contrôle des normes	1 848 559,40	3 686 196,30	198 000,00	744 492,00	6 477 247,70
02 – Élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03 – Relations extérieures	513 620,60	685 685,86	415 473,50	0,00	1 614 779,96
04 – Entretien, travaux	0,00	328 761,48	177 850,00	362 000,00	868 611,48
05 – Frais généraux	0,00	1 839 871,36	575 554,50	343 164,00	2 758 589,86
Total	2 362 180,00	6 540 515,00	1 366 878,00	1 449 656,00	11 719 229,00

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les prévisions budgétaires pour l'année 2019 sont identiques aux sommes allouées pour l'exercice 2018.

LOYER

La somme allouée au budget 2018 s'élevait à 453 000 € (450 000 € pour le loyer et 3 000 € de charges d'ascenseurs, remboursées au propriétaire) La dépense réelle pour l'année 2017 s'est élevée à 447 908,28 €.

La dépense pour l'année 2018 ne dépassera pas la somme de 453 000 euros

La dépense pour l'année 2019 sera légèrement supérieure à la dépense 2018 compte tenu de l'augmentation indiciaire mais ne devrait pas être supérieure à 453 000 euros

Depuis 2013, date de négociation du montant du loyer et de la signature d'un nouveau bail, le montant du loyer hors charges reste légèrement inférieur à 450 000 euros alors qu'avant cette date il était supérieur à 520 000 euros.

La somme de 453 000 euros demandée pour l'année 2019 est inchangée par rapport à la dotation des années 2017 et 2018.

INDEMNITÉS DES MAGISTRATS ET COTISATIONS

La somme de 135 000 € demandée représente les prévisions permettant de couvrir l'ensemble des indemnités dues aux magistrats et des cotisations payées, hors indemnités des juges parlementaires, membres de la formation de jugement.

La somme demandée est identique à celle allouée pour l'exercice 2018.

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des postes est identique par rapport aux sommes allouées pour l'exercice 2018.

FRAIS DE JUSTICE

Une somme de 70 000 € est demandée compte tenu de l'activité de la commission d'instruction.

Deux dossiers sont en cours à la commission d'instruction.

FRAIS DE JUSTICE POUR LA TENUE D'UN OU PLUSIEURS PROCÈS

La formation de jugement n'est saisie d'aucun dossier à ce jour.

Un dossier mettant en cause un ancien ministre, est en cours à la commission d'instruction qui a été saisie début 2018. Si une décision de renvoi devait être ordonnée, la formation de jugement serait saisie et la tenue d'une audience au cours de l'année 2019 serait nécessaire.

Un second dossier, mettant en cause deux anciens ministres, est en cours à la commission d'instruction. Dans l'éventualité d'un renvoi devant la formation de jugement, une audience serait à prévoir au cours de l'année 2019.

Il convient donc de maintenir la somme de 71 500 euros, budgétée les années précédentes.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'exécution budgétaire pour le premier semestre 2018 s'est effectuée sans aléas conformément aux prévisions budgétaires et aux sommes allouées.

Comme chaque année, l'excédent des sommes qui ne serait pas utilisé sur l'exercice 2018, sera restitué au budget de l'État.

La révision constitutionnelle, prévoyant la suppression de la Cour de justice de la République, débattue au Parlement au deuxième trimestre 2018 a été suspendue à l'Assemblée Nationale. Les débats ne devraient reprendre à l'Assemblée Nationale, qu'au cours de l'hiver.

La Cour de justice de la République occupe des locaux, propriété du groupe GMF/COVEA.

Le contrat de bail prévoit la possibilité de dénoncer la location à tout moment en respectant un préavis de 6 mois. Dans l'hypothèse de la suppression la Cour de justice de République, ce délai devra être respecté. Aucune décision à ce sujet ne peut être prise avant la décision de suppression.

Ce délai de six mois permettra, le cas échéant, de procéder à toutes les formalités d'ordre technique afférentes à cette suppression :

- Transfert des dossiers à la juridiction créée.
- Remise du mobilier hors propriété de la Cour au Mobilier National et au Fond National d'Art Contemporain.
- Résiliation des contrats :
 - Contrats de maintenance technique et informatique
 - Contrats de liaison et maintenance sécurité
 - Contrats des matériels bureautiques
 - Contrats téléphoniques. Standard et lignes téléphoniques
 - Abonnements à la documentation – La Cour dispose d'un important fond documentaire.
- Remise aux services des domaines du mobilier, propriété de la Cour de justice de la République.
- Remise aux services des domaines des véhicules propriété de la Cour de justice de la République.